BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

69ème année

www.lasemaineafricaine.info

N° 4102 du Mercredi 1er Décembre 2021 - 69e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

CONGO

La République a célébré ses 63 ans dans la sobriété

(P.3)

PAROISSE SAINT JEAN-BAPTISTE DE TALANGAÏ (BRAZZAVILLE)

Cinquantenaire de la paroisse en présence de deux cardinaux

L'archevêque de Brazzaville entouré des deux cardinaux

(10)

COVID-19

Le variant congolais n'existe pas!

C'est ce qu'a affirmé à l'Assemblée le ministre de la Santé, Gilbert Mokoki (P.5)

DISPARITION

Justin Lékoundzou Itihi Ossétoumba s'en est allé

(P.3)

DETENUS MORTS EN PRISON

Les défenseurs des droits de l'homme condamnent le silence des autorités

(P.13)

EDITORIAL

Voir grandir sa poutre

FORUM CHINE-AFRIQUE

La Chine promet 60 milliards de dollars à l'Afrique

(P.7)

Chers lecteurs

Des raisons techniques à l'imprimerie nous contraignent à paraître une seule fois la semaine, le mercredi. Dès que cette difficulté sera levée, nous reprendrons notre rythme bihebdomadaire. Avec nos excuses.

La Semaine Africaine

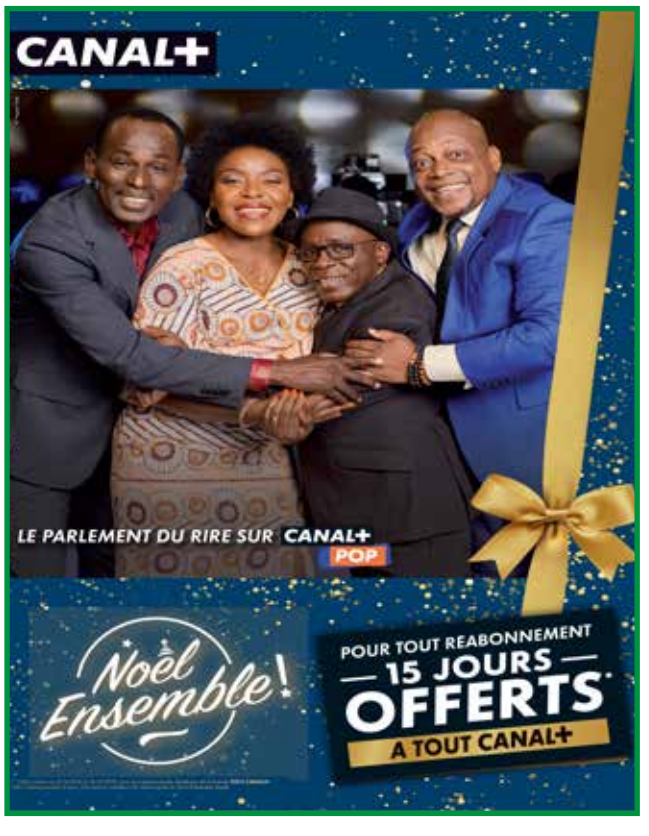

République du Congo

Communiqué de presse

Organisation de la première Session du Comité National de Pilotage du Projet de Développement Intégré des Chaînes de Valeurs Agricoles au Congo (PRODIVAC)

BAD

Brazzaville, le 30 novembre 2021 – L'Unité de Coordination du Projet de développement intégré des chaînes de valeurs agricoles au Congo (UCP-PRODIVAC) organise sa 1ère session du Comité national de pilotage, ce vendredi 03 décembre 2021, dans la salle de conférence du CERAC, à Brazzaville, sous la présidence du Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie, du Plan, des Statistiques, et de l'Intégration régionale, Vice-Gouverneur de la Banque Africaine de Développement (BAD) en République du Congo.

Un seul point est inscrit à l'ordre du jour, à savoir : examen et approbation du Projet de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2022 du PRODIVAC dont les activités découlent des quatre composantes du projet, à savoir : Composante A (Développement des compétences et de l'entreprenariat agricole) ; Composante B (Amélioration de la productivité et de la résilience des chaînes de valeur) ; Composante C (Développement institutionnel et dialogue public-privé) ; et Composante D (Coordination et Gestion du projet).

Ainsi, les membres du Comité national de pilotage devront se prononcer sur plusieurs activités dont les principales sont : Appui à la structuration et à la professionnalisation des organisations et plateformes des chaines de valeur ; Amélioration de l'employabilité des jeunes ; Renforcement de l'Autonomisation économique des femmes ; Mise en place d'un mécanisme financier d'appui aux micro, petites et moyennes entreprises agricoles ; Mise en place du fonds d'innovation pour l'appui des initiatives des jeunes ; Diffusion des innovations et des technologies climato-intelligentes adossées au manioc, maïs, aviculture et pisciculture ; Agroforesterie et développement des infrastructures structurantes ; Amélioration du climat des affaires.

Ce PTBA qui donne un aperçu de l'ensemble des activités qui seront menées au cours de l'année 2022, permettra en même temps à l'UCP-PRODIVAC d'entamer sa première année d'exécution desdites activités.

Conformément au document du projet, le Comité national de pilotage, qui se réunira au moins deux fois par an, a pour mandat: «(i) d'examiner et d'approuver les plans de travail et budgets annuels préparés par le projet ; (ii) d'examiner les rapports d'avancement semestriels, annuels, de revue à mi-parcours et d'achèvement du projet; (iii) de s'assurer de la cohérence des activités des programmes/projets avec les programmes et stratégies sectoriels des Ministères concernés par le projet ; (iv) d'examiner les progrès accomplis dans le cadre de la réalisation des objectifs des projets; (v) de faciliter la coordination des activités des projets entre les différentes entités impliquées dans la mise en œuvre; et (vi) d'analyser les risques et obstacles dans la mise en œuvre et de formuler les orientations nécessaires pour assurer l'atteinte des résultats escomptés ».

Cette session sera présidée par le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie, du Plan, des statistiques, et de l'intégration régionales Vice -Gouverneur de la Banque Africaine de Développement (BAD) en République du Congo, en présence notamment d'autres représentants des ministères concernés par le projet, à savoir, les ministères en charge de l'Agriculture, de l'industrie, des Petites et Moyennes entreprises, l'Economie forestière, de l'Enseignement technique et de l'Emploi, des Affaires sociales, de la Santé, de la Jeunesse, et de la Femme. Sans oublier les représentants du secteur privé et de la société civile retenus comme membres de ce Comité national de pilotage.

La première session du Comité national de pilotage du PRODIVAC intervient après l'atelier de lancement du projet qui s'est tenu du 8 au 9 octobre 2021, à Djambala, chef-lieu du Département des Plateaux.

Contact:

Hugues KOUDIMBILA
Tél: 05 564 50 40 / 06 615 58 53
Email: koudimbilahugues@gmail.com

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES
AON N° 003-2021/MAETGT/DGGT-CT-CEP

Réf. : Projet d'aménagement et de bitumage de la route Ndendé – Dolisie
et de facilitation du transport sur le corridor Libreville – Pointe-Noire – Brazzaville. Encre

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt de la Banque Africaine de Développement (BAD), afin de financer le «Projet d'aménagement et de bitumage de la route Ndendé – Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville – Pointe-Noire – Brazzaville», et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché pour la «fourniture de sept cent cinquante (750) petits matériels agricoles: houes, pelles carrées, pelle-bêche, brouettes, machettes, arrosoirs, râteaux».

2. La Cellule d'exécution des projets en partenariat multilatéral sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour fournir «sept cent cinquante (750) petits matériels agricoles : houes, pelles carrées, pelle-bêche, brouettes, machettes, arrosoirs, râteaux». Ces Fournitures sont à livrer aux sièges de la Sous-préfecture de Louvakou, de la Communauté urbaine de Kibangou et à l'Ecole primaire de Mila-Mila, dans un délai de deux (02) mois.

3. La procédure de la passation du marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les Candidats intéressés peuvent consulter le Dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral, sise immeuble TAMBADOU, 5ème Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Batignolles Brazzaville, Tél: (242)281.47.13 / (242) 956.86.64 ; Télécopie: (242) 281.40.21, de 9heures à 14heure 30 mn, Heure de Brazzaville (TU+1). Les Dossiers d'Appel d'Offres en français peuvent être obtenus par tous les Soumissionnaires intéressés en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessus.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après: Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral), sise immeuble TAMBADOU, 5ème Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Batignolles Brazzaville au plus tard le 28 décembre 2021. La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires et des personnes présentes à la même adresse.

6. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Cellule d'Exécution des Projets
en Partenariat Multilatéral,
Coordonnateur: BATOUNGUIDIO
Adresse: sise immeuble TAMBADOU, 5ème Étage, n°2 avenue de la base au croisement avec le Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Quartier Batignolles – Brazzaville – République du Congo
Tél: (242)281.47.13 / (242) 956.86.64;
Télécopie: (242) 868.80.35

Fait à Brazzaville,

Le Coordonnateur,

BATOUNGUIDIO.-

CONGO

La République a célébré ses 63 ans dans la sobriété

Le Congo a célébré le dimanche 28 novembre 2021, le 63ème anniversaire de la proclamation de la République. En effet, le territoire du Moyen-Congo, sous colonisation française, est devenu République le 28 novembre 1958, deux mois après le référendum constitutionnel du 28 septembre 1958, où le Congo s'était illustré, à une écrasante majorité (99%), pour le «Oui» en faveur de la Communauté proposée par le président français, le général Charles De Gaulle. Cette commémoration n'a donné lieu à aucune cérémonie officielle à la Place de la République (ex rond-point CCF), à Brazzaville. Le point central de cette solennité était le discours d'évocation du Premier ministre Anatole Collinet Makosso lu sur les antennes de la télévision nationale.

Anatole Collinet Makosso

Lutter contre la COVID-19, c'est sauver la République». Tel est le thème choisi pour ce 63e anniversaire. *«Regarder, aujourd'hui, vers ce jour glorieux, c'est une source de joie et d'espérance»,* a estimé Anatole Collinet Makosso.

Pour lui, la République fut d'abord une conquête et « notre destin s'est accordé à cette voie que nous avions choisie». Il a expliqué que la naissance de la République fut précédée par cinq périodes. *«Premièrement, la fondation du Royaume Kongo par Nimi Lukeni entre le XIVe et le XV siècle. Deuxièmement, la pénétration portugaise avec la découverte de l'embouchure du fleuve Congo en 1484 par Diégo Cao. Troisièmement, la colonisation française, en 1880, avec la signature à Mbé, d'un traité de protectorat français, entre le roi Makoko et l'explorateur Pierre Savorgnan de Brazza. Quatrièmement, la création d'un espace territorial dénommé Congo, acté par le décret du 26 juillet 1886, puis la création de l'Afrique équatoriale française par décret du 15 janvier 1910 instituant, par la même occasion, le territoire du Moyen-Congo. Cinquièmement, la proclamation de la République, par l'article 2 de la délibération n°112/58 du 28 novembre 1958 de l'Assemblée territoriale du Moyen-Congo, faisant du territoire du Moyen Congo un Etat autonome à la suite du référendum du 28 novembre 1958».*

Anatole Collinet Makosso a rendu hommage à ceux qui ont permis cette histoire et qui, par le sacrifice et même le sang versé, ont ouvert la route à la République. Ainsi que les grands hommes d'Etat, *«chacun selon son tempérament, selon son époque et en fonction des réalités et des vicissitudes du moment, ont tour à tour préservé les fondements de la République au point où il n'est nullement arrivé dans l'esprit d'aucun de nos dirigeants l'idée de remettre en cause les fondements de la République qui est restée depuis sa naissance, une, indivisible, résiliente et fraternelle… Nous voulons leur dire que la Nation leur est reconnaissante. C'est ainsi qu'après les présidents Fulbert Youlou, Alphonse Massamba-Débat, Marien Ngouabi, Jacques Joachim Yhombi Opango, Pascal Lissouba, le président Denis Sassou-Nguesso, luttant contre l'oubli collectif et voulant fixer ce legs dans la mémoire de ses compatriotes, a institué la journée de la République, celle de la liberté, désormais ancrée dans nos mœurs et moment important pour notre destin et notre prospérité partagés»,* a-t-il dit.

Le Premier ministre a indiqué que la République doit continuer d'être conquise. Il est revenu sur les armoiries qui figurent sur tous les documents officiels de la République. *«La connaissance de ces symboles constitue un motif légitime de fierté et de respect, en ce qu'ils incarnent l'âme de la nation congolaise»,* a-t-il affirmé.

En rappel, c'est en 2010 que le Gouvernement avait décrété la date du 28 novembre jour férié, pour commémorer la proclamation de la République de 1958. Il faut dire qu'après les événements de 1963 ayant abouti au renversement du premier régime congolais, l'anniversaire de la République n'était plus célébré.

Seule la date du 15 août est restée et elle s'est même confondue avec les événements du 15 août 1963, pendant le régime du parti unique. Même la Conférence nationale souveraine de 1991 ne s'était pas souvenue de cette date pour la replacer parmi les repères importants de l'histoire du pays.

Pour ce 63ème anniversaire de proclamation de la République, il n'y a pas eu la levée des couleurs nationales.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Voir grandir sa poutre

Depuis quelques semaines, la presse internationale nous donne à suivre un feuilleton des plus croustillants. Dénommé «Congo hold-up», il raconte par le menu les embrouilles de l'ancien régime de République démocratique du Congo qui aurait siphonné des millions de dollars des caisses publiques. Du vrai art, parait-il ! Et pour nous le donner avec toute sa saveur des tropiques, ce scandale de détournements géants nous est livré par épisodes. On en redemande !

Nous excellons dans l'exercice de voir un boxeur cogner sur le voisin, l'accuser des pires avanies en nous disant que de telles excentricités n'arriveraient pas chez nous ! Comment peut-on vider sa Banque centrale et prétendre se mettre au service de son peuple, scandaleux ! Il fut un temps, dans ce Congo-là, où le slogan à la mode du parti unique était: «Servir et non se servir». Mon œil ! Nos cousins eux-mêmes, qui récitaient cela sous forme de mantra, ne le faisaient qu'avec le sourire en coin.

Donc, un ancien Chef d'Etat s'est constitué de quoi se ménager des jours tranquilles pour la fin de ses jours. On aura beau brailler, protester contre des élections pas trop régulières, il regardera faire de son salon, ou enverra ses proches se mêler à la cohue des protestataires. Ceux-ci critiqueront un Programme des 100 jours avorté, et se garderont bien de préciser qu'au coin du réchaud chez eux, le soir, mijotera un bout de gigot obtenu avec le fruit des rapines décriées !

Chez nous, tant qu'on ne parle pas de nous, nous ne nous sentons pas concernés. Toutes les proclamations et les versions de panafricanisme idéologique font bien dans les intitulés, mais la vérité, quand elle est étrangère à nous, ou n'est séparée de nous que de 15 minutes de canot, ne nous fera que hausser les épaules. Cela n'est pas le pire, qui est que nous sommes affligés d'une amorphie identique, même quand les faits concernent des gens bien de chez nous. On ne vole pas qu'à l'étranger, nous rappellent à coups de cloches, de vuvuzelas et de couvercles de marmites les retraités et déflatés de plusieurs secteurs.

Et puis, on s'aperçoit brusquement que le Congo dont on parle est un pays frère. Que le far-West qui y est décrit a quelque chose de familier par rapport à des vérités chuchotées sur nous. Par nous. De l'air de dire et de ne pas dire: *«Il paraît que l'équipe des hackers qui ont opéré un véritable casse à la Banque postale était dirigée par un des nôtres?»* Et nous faisons les étonnés: *«Mais comment est-ce possible? Ce pays est vraiment fichu ! »*

Non, le Congo n'est pas fichu. Mais au fur et à mesure que passe le temps, nous nous découvrons étrangers à nous-mêmes. Nos scandales, énormes ou non, ne nous émeuvent plus, alors les scandales des autres ! Autour de nous, il n'y a que des récits de détournements, de prévarications, de gabegies et d'impunités. La vie en devient monotone. Heureusement qu'en tournant un seul bouton de la télé, nous sommes servis en petites ou grandes sagas sur les télés des frères. Nous ne sommes pas seuls: réconfortant.

Albert S. MIANZOUKOUTA

DISPARITION

Justin Lékoundzou Itihi Ossétoumba s'en est allé

Natif de Boundji, dans le département de la Cuvette, Justin Lékoundzou Itihi Ossétoumba, ancien député et ministre, est décédé le 25 novembre 2021 à Brazzaville, à l'âge de 80 ans, des suites d'une longue maladie. Il était l'un des co-fondateurs survivants du Parti congolais du travail (PCT). En 2005, il est à la tête du courant des conservateurs qui s'opposent à la liquidation (refondation) de ce parti. Lékoundzou fut membre du comité central, du bureau politique et secrétaire adjoint du PCT.

Justin Lékoundzou Itihi Ossétoumba

Il a fait ses études secondaires au Lycée technique du 1er mai de Brazzaville, puis des études supérieures en France, à l'Ecole supérieure de commerce de Strasbourg où il obtint le diplôme d'ingénieur commercial (promotion 1967). Militant politique très actif, il a été durant cette période estudiantine le président de l'Association des étudiants congolais (AEC), affiliée à la Fédération des étudiants d'Afrique noire francophone (FEANF, de tendance communiste).

De retour au Congo en 1968, Lékoundzou va apporter son soutien au président Marien Ngouabi. Celui-ci le nomme directeur général du Bureau de la commission du contrôle (BCCO, 1968-69), un organe public chargé de contrôler les entreprises d'État. Coopté au bureau politique du Parti congolais du travail (PCT, alors parti unique) dès sa création en 1969 par Ngouabi, Lékoundzou est désigné deux ans après ministre de l'Industrie, des Mines et du Tourisme (1971-1973).

En 1973, il est nommé directeur général de la Congolaise de raffinage (CORAF) à Pointe-Noire. Lékoundzou revient au Gouvernement en 1984 sous le régime de Denis Sassou-Nguesso, arrivé au pouvoir en février 1979. Il occupe le portefeuille du Travail et de la prévoyance sociale en 1983, puis des Finances et du Budget, de 1984 à 1989.

Après la Conférence nationale souveraine, il sera élu député à Boundji (1992-2002), puis président du groupe parlementaire du PCT de l'Assemblée nationale. A la fin de la guerre de 1997, il est nommé ministre d'Etat chargé de la Reconstruction et du développement urbain, puis en janvier 1999, il est promu à la Défense nationale. Bien qu'ami de longue date du président Denis Sassou-Nguesso, Itihi Ossetoumba Lékoundzou a été évincé en août 2002 du Gouvernement.

Pressenti comme premier vice-président de l'Assemblée nationale, Lékoundzou a refusé d'être le second de Jean-Pierre Thystère-Tchicaya. Il avait dû finalement se contenter du poste de président du groupe parlementaire du Parti congolais du travail (PCT) .

KAUD

PROJET LISUNGI

Les populations de Ngabé réclament leur prise en charge

Les populations de Ngabé dans le département du Pool, ont fait savoir samedi 9 octobre 2021 leur mécontentement concernant le projet Lisungi destiné à soutenir financièrement les ménages pauvres. C'était au cours de la première session ordinaire du conseil du comité du Parti congolais du travail (PCT) de cette sous-préfecture, tenue à l'hôtel de la sous-préfecture, sous la direction de Paul Nganongo, membre du Comité central, délégué de la fédération PCT du Pool.

«Nous ne comprenons pas pourquoi Lisungi qui couvre les ménages de Kinkala, Kintelé et Ignié, saute le district de Ngabé pour intervenir dans le district voisin de Ngo», s'est interrogé M. Ngampourou, un conseiller du parti. *«Comment se fait le choix des localités bénéficiaires, quand on sait que de bout en bout, Ngabé manque de tout: des inondations à Mbouambé Léfini, l'enclavement du fait de la dégradation du tronçon Odziba-Mbé-Ngabé. On donne partout, sauf chez nous»,* a-t-il renchéri.

Les conseillers du Comité PCT du district de Ngabé demandent au Gouvernement de la République de tout mettre en œuvre pour étendre le projet Lisungi aux populations de Ngabé afin de leur permettre de développer, elles aussi, les activités génératrices de revenus.

Sérieusement assommé par les participants à cette réunion, Paul Nganongo, connaissant le projet Lisungi, a profité de l'occasion pour éclairer la lanterne de ses interlocuteurs sur la situation actuelle du projet.

«L'extension du projet Lisungi à l'ensemble des localités du pays fait partie des priorités de notre Gouvernement, principalement, du Président de la République qui en est l'initiateur. Retenez que l'élan de l'extension lancé au début de l'année 2019 a connu un arrêt brutal, à cause de la pandémie à coronavirus. Actuellement, le projet ne couvre même pas les 2/3 du territoire national. Le Gouvernement travaille sans relâche avec les partenaires au développement, notamment la

Paul Nganongo

(Suite en page 5)

MINISTERE DES INDUSTRIES MINIERES ET DE LA GEOLOGIE

Visite des installations de la SOREMI

Le ministre d'Etat, ministre des Industries minières et de la géologie, Pierre Oba, a entrepris la semaine dernière, en compagnie des membres de la commission économie et finances de l'Assemblée nationale conduits par leur président, Maurice Mavoungou, une visite des installations de la Société de recherche et d'exploitation minières (SOREMI). Cette société est basée à Mbandza, dans la sous-préfecture de Mfouati, département de la Bouenza. L'inspection a permis aux hôtes de la SOREMI de se rendre compte que le Congo peut également compter sur le secteur minier en vue de la diversification de son économie.

Pierre Oba

Le ministre d'Etat a indiqué que ce projet minier situé dans le département de la Bouenza avait pour objectif l'exploitation minière des polymétaux (cuivre, zinc et plomb).
La société de recherche et d'exploitation minière «SOREMI» est une société anonyme, opératrice de droit congolais dont le siège se trouve à Pointe-Noire. Les activités de recherche minière pour les polymétaux et les substances connexes ont commencé en octobre 2004 dans deux villages, à Yanga-Koubanza et à Boko-Songho.
Au terme des recherches fructueuses, en 2005, cette société avait mis en évidence de gisements de polymétaux et de substances connexes.
Le projet a pris son essor en 2007 sous l'impact du groupe américain Gerald Metals, suite à l'octroi de deux permis d'exploitation pour les polymétaux à la société de recherche et d'exploitation minière. *«De ce fait, la SOREMI a obtenu de l'Etat pour une durée de 25 ans chacun, deux titres miniers pour des superficies respectivement de 696 km² à «Boko-Songho».*
La société dispose d'un plan d'étude d'impact environnemental et social validé par une commission intermistérielle. Sur le plan social, la société travaille dans le respect des dispositions conventionnelles ainsi que celles de l'article 101 du code minier. Concernant l'apport économique et financier.
En perspective, le département en charge des industries minières et de la géologie, lance un vibrant appel à tous les autres opérateurs tant congolais qu'étrangers, à prendre le relai par la mise en place d'unités modernes de transformation des cathodes de cuivre avec comme objectif la fabrication des câbles électriques, afin d'apporter de la valeur ajoutée.
A noter que les trois endroits visités à la Soremi sont: l'unité de broyage et concassage; l'unité de production des plaques de cuivre; l'unité de production et de lingots de zinc; production annuelle de cuivre: 15 000 tonnes; zinc: 12 000 tonnes.
Employés: 320 Congolais, 80 expatriés.
A l'issue de cette visite, le président de la commission économie et finances de l'Assemblée a exprimé son sentiment: *«Vous rassurez que dans la convention d'établissement que le Congo a signée avec le partenaire Soremi, les dispositions sont appliquées».*

Pascal-AZAD DOKO

ECOLE

Relever les défis de l'enseignement de base pour une éducation de qualité

Le Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de l'éducation a été lancé officiellement par le ministre d'Etat Pierre Mabiala, ministre des Affaires foncières et du domaine public, en lieu et place du Premier ministre, chef du Gouvernement empêché. C'était mercredi 24 novembre 2021, à Brazzaville, en présence du Dr Chantal Umotoni et de Fatoumata Barry Marega, respectivement, représentantes résidentes de l'UNICEF et de l'UNESCO au Congo. On a, également, noté la présence de quelques membres du Gouvernement, dont Jean Luc Mouthou, ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, les ambassadeurs, les chefs de missions diplomatiques et les diplomates de diverses dénominations. Le programme d'appui à la stratégie sectorielle de l'éducation (PASSE) vise l'éducation de qualité en relevant les défis qui minent l'enseignement de base.

Pierre Mabiala (au milieu) entouré des représentantes de l'UNICEF et de l'UNESCO, des élèves et d'autres participants

Son lancement officiel a été organisé par la représentation de l'UNESCO au Congo, en collaboration avec le ministère en charge de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, pour informer les autorités nationales, les responsables ministériels, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les membres de la communauté éducative sur l'entrée en vigueur du PASSE et d'annoncer le démarrage effectif des activités du programme pour la période 2021-2024. Le PASSE a fait l'objet d'une requête de financement du Gouvernement auprès du partenariat mondial pour l'éducation (PME). Sa mise en œuvre bénéficie d'un montant de 10,7 millions de dollars américains (près de 6 milliards de francs Cfa). Ce financement vient en appui essentiellement à l'éducation de base.
A la cérémonie de lancement, la présentation de la stratégie sectorielle a été faite par Mme Miette née Ngambani Lekibi, directrice générale de l'éducation de base. La vision est celle d'une éducation de base de qualité, apportant des compétences de base communes à tous les jeunes congolais, urbains et ruraux, de tous les milieux sociaux, filles et garçons, quelle que soit leur appartenance ethnique. Ainsi, la mise en œuvre du PASSE va appuyer ses actions de transformation dans trois domaines: l'amélioration de l'équité du système éducatif, l'amélioration de l'efficience du système éducatif et l'amélioration des résultats d'apprentissage des élèves. L'UNICEF est l'agence de coordination de la stratégie sectorielle de l'éducation. Sa représentante, le Dr Chantal Umutoni, a relevé qu'à *«l'horizon 2024, les résultats de ce programme vont permettre d'impulser la mise en œuvre effective des stratégies sectorielles de l'éducation 2021-2030 en contribuant à améliorer certains indicateurs clés du système éducatif et en palliant certains goulots d'étranglement qui minent le système éducatif, tels que l'insuffisance et la pléthore des salles de classe, à travers des constructions scolaires, l'insuffisance des enseignants formés, à travers le renforcement des capacités du personnel enseignant, ainsi que la qualité insuffisante d'apprentissage, à travers la fourniture des kits scolaires aux élèves et des matériels pédagogiques aux établissements scolaires».* La représentante de l'UNESCO, Mme Fatoumata Barry Marega, a indiqué que *«le PASSE est consacré essentiellement à l'éducation de base et ne peut couvrir l'ensemble des besoins exprimés. Il importe donc que l'allocation des ressources publiques se fasse en faveur de l'éducation pour assurer l'exécution de l'ensemble du plan d'action de la stratégie sectorielle de l'éducation, dont l'enveloppe globale correspond à un montant de 900,9 milliards de francs francs Cfa sur 4 ans ».* Mme Stéphanie Gianini, sous directrice générale de l'éducation à l'UNESCO, sous la forme virtuelle, a mis l'accent sur la coopération entre l'UNESCO et le Congo. *«Ce projet est les résultats du rôle de l'UNESCO de l'appui aux pays en vue de promouvoir la qualité et l'efficience du système éducatif du Congo».* Lançant le programme, le ministre d'Etat Pierre Mabiala a souligné que *«l'école, l'une des institutions éducatives par excellence, est ce lieu où se façonnent et se modulent les présents et futurs bâtisseurs des sociétés. C'est pourquoi, l'éducation est l'une des principales préoccupations des sociétés modernes. L'éducation étant une œuvre collective et de longue haleine, j'ose espérer que l'ensemble des ministères et des partenaires impliqués dans la mise œuvre des activités du PASSE, feront front commun, à travers ce financement, pour relever les défis qui minent l'enseignement de base».*
Une population bien éduquée est une population préparée à accélérer le développement de son pays.

Philippe BANZ

JOURNEE DU MARECHAL LECLERC

Les 74 ans de Leclerc et les 75 ans de l'EMPGL commémorés dans la méditation

La commémoration de la Journée du maréchal Leclerc, et du 75è anniversaire de la création de l'Ecole militaire préparatoire général Leclerc (EMPGL) s'est déroulée le 20 novembre 2021 à Brazzaville. Des gerbes de fleurs ont été déposées à la place d'armes de cette école ou est érigée une stèle consacrée au maréchal Leclerc, par l'attaché de défense près l'ambassade de France au Congo, le colonel Rémy Cazenave Lavie. Le président du bureau exécutif national de l'Association des anciens enfants de troupe du Congo, Rémy Ayayos Ikounga et le commandant de l'EMPGL, le colonel Raphaël Ngoubou. Ils ont pris part à l'événement suivi d'un recueillement, appuyé par la sonnerie aux morts.

Le recueillement après le dépôt des gerbes de fleurs

Rémy Ayayos Ikounga remettant son présent à l'EMPGL

Peu avant, le secrétaire chargé de la communication adjoint de l'association, Armand Elenga a retracé le riche parcours du maréchal Leclerc (Philippe Hauteclocque à l'état-civil). Il naquit le 22 novembre 1902 et mourut par accident d'avion non loin de Colomb-Béchar, le 28 novembre 1947. En 1920, une fois son baccalauréat en poche, il s'admet à l'école militaire de Saint-Cyr.
Nommé instructeur de peloton à Saint-Cyr, il supervise jusqu'en 1937 avec le grade de capitaine, la formation de quatre générations de soldats. Major de la promotion admise à l'école de guerre en 1937, il se voit empêcher de terminer sa formation à cause de la déclaration de guerre. Puis, il est affecté à la quatrième division d'infanterie chargé de renforcer la ligne Maginot, avant de prendre la tête du troisième bureau en charge des opérations. Ecœuré de voir la capitale à plat ventre, il refuse la défaite, rejoint le général De Gaulle, et prend alors le surnom de Leclerc.
En mission dans les colonies d'AEF et d'AOF, Leclerc est promu commissaire général au Cameroun, peu après le ralliement de ce pays et des colonies d'AEF en août 1940… Devenu commandant militaire au Tchad, il manifestera son héroïsme, d'abord en dirigeant ses hommes dans la prise de Koufra, puis dans la conquête de Fezzan, et enfin dans la réduction du dernier réduit germano-italien à Takrouna en Tunisie, en mai 1943. Un an plus tôt en 1942, il s'était vu hisser au poste de commandant des Forces militaires de l'Afrique française libre à Brazzaville, où quatre ans plus tard naîtra l'école qui porte son nom.
Ce sont ses qualités qui feront que son nom soit utilisé pour baptiser la toute jeune école d'enfants de troupe créée en 1946 à Brazzaville, dont les portes ont été ouvertes aux jeunes des différentes colonies de l'AET-Cameroun en octobre 1947. Cette légendaire école qui totalise 75 ans d'existence.
A cette occasion, des présents constitués de manuels scolaires, mais également d'une débroussailleuse ont été remis à l'EMPGL, respectivement par l'attaché de défense près l'ambassade de France au Congo, et le président de l'Association des anciens enfants de troupe du Congo. Présents réceptionnés par le commandant de cette école qui a remercié les donateurs.
«L'école militaire préparatoire général Leclerc comme toutes les écoles équivalentes en Afrique et en France aussi sont des écoles d'excellences. Elles permettent à des jeunes garçons et à des jeunes filles de démontrer qu'en travaillant on peut avoir de belles perspectives dans la vie pour qu'on soit à la fois cadres militaires, cadres civils et c'est toute la symbolique de cette belle cérémonie», a dit le colonel Rémy Cazenave Lavie, lui-même ancien enfant de troupe.

APM

COVID-19

Le variant congolais n'existe pas!

Le Parlement a prorogé l'état d'urgence sanitaire pour une nouvelle période de 20 jours. Cette prorogation est intervenue le 22 novembre dernier.

La courbe épidémiologique de la COVID-19¬ au Congo permet d'observer une diminution des nouvelles contaminations. La tendance de 455 cas confirmés du pic observé en octobre est en baisse avec 136 cas relevés au mois de novembre. Tout comme le nombre de décès qui est passé de 20 ces dernières semaines à 8 à la date du 15 novembre 2021.

Le taux de létalité moyen sur la période est de 3,36%, soit un peu plus de deux fois supérieur au taux moyen observé depuis le début de la pandémie (1,79%). Le pays recense quotidiennement une moyenne de 86 nouvelles contaminations. *«On déplore le niveau important du taux de létalité dû essentiellement à l'arrivée tardive des patients dans les centres de prise en charge outillés et compétents».*

A la date du 15 novembre, Brazzaville et Pointe-Noire demeuraient les épicentres de la maladie: 44 patients hospitalisés dont 24 sous oxygène et 902 patients suivis à domicile sont à Brazzaville; 53 patients hospitalisés dont 30 sous oxygène et 1315 suivis à domicile à Pointe-Noire.

Depuis le début de la pandémie en 2019, le Congo a enregistré 18905 cas confirmés; 16155 guéris et 354 décès.

Pour la Coordination nationale, la vaccination et le respect des mesures barrières restent les seuls atouts pour vaincre la maladie et ouvrir la voie à une maîtrise certaine de la pandémie qui bouleverse le monde.

Cependant, le chemin à parcourir reste fastidieux quand on sait que beaucoup de Congolais sont encore réticents à la vaccination. Or il faut, au moins, vacciner 60% de la population pour atteindre l'immunité collective. Lancée le 18 octobre dernier, l'opération *«Coup de poing»* dont la vaccination est le pilier phare, devrait permettre de vacciner 750.000 personnes en 45 jours. Le nombre de personnes complètement vaccinées est passé de 4931 à 175.855 soit 12,25% de taux de couverture. Ce qui est encore très loin du compte. D'où l'inquiétude de la Coordination nationale qui a décidé d'intensifier la vaccination en mettant en place 68 nouvelles équipes mobiles et la communication et la mobilisation sociale au moyen de 71 équipes d'ONG, de la société civile et des confessions religieuses; poursuivre en parallèle, la sensibilisation par les médias; organiser le dépistage massif avec 33 équipes mobiles; améliorer la prise en charge des malades; renforcer la surveillance épidémiologique.

Pour relever le défi de la pandémie, la Coordination nationale avait préconisé lors de la 26e prorogation, une accélération de la vaccination dans l'enseignement, l'armée, la police et la gendarmerie, la santé, les affaires sociales, les chauffeurs et les vendeurs dans les marchés. Ce qui du reste n'a jamais été réalisé auprès des chauffeurs et des vendeurs dans les marchés. Elle est rendue obligatoire pour ces différents corps de métiers qui avaient jusqu'au 31 octobre, pour se faire vacciner.

Les parlementaires

Dans la lutte contre la maladie, le Gouvernement s'emploie à renforcer le stock de vaccins. Ainsi, le pays dispose actuellement d'un stock composé de 230.400 doses de vaccins Sinopharm, 374.000 doses de Johnson & Johnson, 3254 doses de Spoutnik V. Le stock attendu est constitué de 409.500 doses de Pfizer, 1.000.000 de doses de Sinopharm.

Au cours des débats à l'Assemblée, certains parlementaires ont demandé plus d'informations sur le variant congolais B.1.640. *«Non, il ne s'agit pas du variant congolais mais plutôt du variant pangolin qui du reste n'est pas dangereux»,* a expliqué le ministre de la Santé Gilbert Mokoki.

Les parlementaires ont déploré le fait qu'il n'y ait plus de surveillance continue sur la nationale n°1. Les agents de santé commis à la tâche ne sont plus payés et les populations portent de moins en moins les masques, malgré l'opération *«Coup de poing»* dont l'effort financier pour la booster est de 1.045.803.500 F.Cfa qui viennent s'ajouter aux 4.471.381.437 F.Cfa prévus. Ce qui donne un coût global de l'opération en 54 jours de 5.567.187.937 F.Cfa.

La force publique qui était visible sur les grands carrefours au début de l'opération pour faire respecter les mesures barrières est de moins en moins présente sur le terrain.

La politique d'un poids, deux mesures constatée dans les transports en commun, continue d'être observée, malgré les multiples interpellations et critiques, la distanciation physique n'est toujours pas respectée dans les bus dits *«mal-à-l'aise»,* toujours bondés de voyageurs parfois sans masques et qui ne subissent aucun contrôle policier, alors que ceux-ci sont réguliers dans les autres véhicules de transport en commun (Taxis, bus Hiace et Coaster). Les conducteurs de ce type de véhicules sont souvent harcelés par les policiers.

Malgré l'interdiction, certaines boîtes de nuit continuent de fonctionner. L'application stricte de la loi devrait s'imposer à tous: *«Il n'y a pas de plus forts»,* a-t-on coutume de dire. Surtout pas en face d'une maladie aussi ravageuse.

Cyr Armel YABBAT-NGO

SOCIAL

L'exaspération des citoyens

Six mois après l'installation du Gouvernement Makosso, les signaux positifs et les volontés de réforme se multiplient. Mais le peuple s'impatiente. De nombreux corps sont exaspérés par l'absence de progrès dans leurs conditions de vie et organisent des manifestations de revendication pour se faire entendre. Les récurrentes coupures d'électricité et les pénuries d'eau potable provoquent aussi l'énervement général.

La colère gronde chez les ''sinistrés du 4 mars 2012'', par exemple. Le Gouvernement leur avait promis reconstruction de leurs maisons détruites et des indemnités diverses. Mais l'attente devient interminable. *«Les mesures d'accompagnement et l'indemnisation promises par le Gouvernement tardent à être concrétisées. Cela dure depuis bientôt dix ans»,* se plaignent-ils. Réunis en assemblée générale samedi 20 novembre dernier, ils exigent, entre autres *«le paiement de tous les crédits engagés mais non décaissés d'une valeur globale de 11 milliards de francs CFA avant la fin du mois de novembre; le paiement intégral de 23 milliards de francs CFA à tous les sinistrés avant le 4 mars 2022».* Faute de quoi, ils se réservent *«le droit d'organiser une marche pacifique et de s'abstenir aux prochaines élections».*

Une catégorie d'enseignants *«marginalisée»* veut aussi trouver sa place dans la société: les volontaires et prestataires membres de la CDEPE (Coordination des diplômés des écoles professionnelles de l'enseignement). Vendredi 19 novembre, lassés des promesses du Gouvernement non tenues, selon eux, ils ont investi le ministère des Finances et martèlent deux revendications: le paiement régulier de leur maigre bourse et le recrutement à la Fonction publique. *«Dans notre galère, les demandes d'audience n'intéressent même pas les autorités compétentes. Les services du ministère des Finances brillent par une passivité totale dans le traitement de nos dossiers»,* explique, dépité, un manifestant. *«Si nous revendications ne sont pas prises en compte, nous allons arrêter les cours en janvier»*, promettent-ils.

Autres citoyens insatisfaits: les ex-agents de l'Observatoire anti-corruption (OAC) qui revendiquent leur intégration comme personnel de la nouvelle Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC); les personnes vivant avec handicap qui projettent un sit-in pour obtenir leur quota de recrutement à la Fonction publique, tout comme les fonctionnaires retraités, ployant sous le poids de plusieurs mois de pension impayés et qui menacent de faire le leur au palais des Congrès.

Autre sujet de préoccupation, les délestages d'électricité devenus quotidiens à Brazzaville comme à Pointe-Noire. En pleine canicule, beaucoup en ont assez de passer les soirées dans le noir ou à la lueur d'une bougie ou d'une torche. *«Sans courant: pas de réfrigérateur ni ventilateur encore moins de téléviseur. Nous passons des nuits blanches à cause de la chaleur écrasante. L'E2C est incapable de remplir sa mission. Nous sommes fatigués»,* se lamente un habitant du Plateau des 15 ans, à Moungali, où un restaurant est parti en fumée à cause d'un court-circuit électrique. A Pointe-Noire, les habitants d'un quartier ont protesté contre l'opération de recouvrement des factures de consommation lancée par des agents d'Energie électrique du Congo.

Aux coupures d'électricité s'ajoute la pénurie d'eau potable. La corvée de l'eau dans des bidons jaunes occupent encore une place importante dans beaucoup de quartiers. *«Est-il normal de vivre ça en plein 21e siècle? Pourtant l'eau du fleuve Congo coule sans interruption, tout comme l'eau des rivières, mais on ne fait rien du tout avec tant d'eau! Les dirigeants ne savent-ils pas que des quantités d'eau sont gaspillées ici ?»*, fulmine un universitaire.

Il y a aussi l'explosion du coût du transport urbain, suite à la limitation du nombre de passagers. *«C'est dramatique! L'Etat est impuissant»*, s'égosille un étudiant à un arrêt de bus.

Nombre de Brazzavillois et Ponténégrins, dans un ras-le-bol général, accueillent comme une bénédiction ces mouvements d'humeur. *«Le Gouvernement comprendra-t-il que le peuple en a marre d'être condamné à la survie?»,* lance un diplômé sans emploi.

Les coups de gueule, répercutés par les télévisions privées, deviennent récurrents. *«Nous en avons marre des paroles, nous voulons des solutions»,* entend-t-on dans ces manifestations. *«Les Congolais parlent et disent ce qu'ils pensent. Ils ne se tairont plus»,* prédit un confrère. *«Pour le moment, le Gouvernement semble contenir la contestation sociale. Tant mieux»,* note-t-il. Mais jusqu'à quand?

Jean ZENGABIO

Coup d'oeil en biais

La face cachée des cadres du pays

Chaque fois qu'il y a remaniement ministériel, certains cadres du pays et collaborateurs des ministres sortants procèdent à déplacer le mobilier de leur bureau et parfois dissimulent des véhicules mis à leur disposition pour l'exercice de leur fonction. La semaine dernière, la Gendarmerie a retrouvé 64 véhicules du ministère de l'Agriculture que s'étaient accaparés des agents qui n'étaient plus en fonction. Ce sont des moyens roulants modèles 4X4, pour la plupart, saisis et restitués au ministère indiqué. Mais où sont passés les présumés usurpateurs? Motus et bouche cousue sur leur identité. Sous d'autres cieux, on les aurait interpellés pour l'exemple.

Peut-être qu'il faut nommer les coupables

Les Brazzavillois et les Ponténégrins, désabusés par les coupures répétées d'électricité et les pénuries d'eau récurrentes comme jamais auparavant, dit-on, désirent-ils que soient désignés les coupables? Notre confrère ''Le Troubadour'' ne s'est pas retenu. *«Voici le trio qui doit rendre des comptes aux Congolais. Ce trio est formé par un ministre, Honoré Sayi qui a perdu sa langue alors qu'il était une grande gueule à l'hémicycle, sur les bancs de l'opposition; Adou Danga, DG d'Energie électrique du Congo (E2C), passionné de danse traditionnelle et donnant, de ce fait, l'impression d'harmoniser ses pas à la cadence de la fréquence des coupures d'électricité que sa boite inflige aux Congolais; et, enfin, Parfait Makita, DG de La Congolaise des eaux (LCDE), effacé et ne parlant presque pas, comme s'il s'ingéniait ainsi à couvrir l'incapacité de sa société à fournir l'eau potable à ses compatriote»*. Le 31 décembre 2010, le Président Sassou-Nguesso affirmait, pince sans rire, que *«le progrès, c'est l'eau potable pour tous, c'est l'électricité pour tous…».*

Boutique et restaurant en flammes à Brazzaville !

Le feu, vorace, a dévoré un restaurant et une boutique situés au croisement de la rue Loufou avec l'avenue des Seizièmes, au Plateau des 15 ans, à Moungali, le quatrième arrondissement de la capitale congolaise. C'était vendredi 26 novembre 2021. L'incendie s'est déclaré en l'absence du propriétaire, un ressortissant ouest-africain qui se trouvait à la mosquée. De la boutique, le feu a, ensuite, atteint le restaurant. Les sapeurs-pompiers ont le mérite, au moins, d'avoir réussi à éviter que le feu ne se propage et ne «mange» les maisons avoisinantes, surtout avec la présence des bouteilles de gaz dans le restaurant. Le propriétaire de la boutique accuse les agents de l'E2C qui étaient montés sur un poteau et tripotaient les installations électriques. Et les humoristes racontent que le voisinage a tremblé de peur comme des feuilles de bananier au vent. Dieu merci, on n'y déplore pas de perte en vie humaine.

Quel laxisme !

Quelque chose cloche sur l'entretien des voiries à Brazzaville. Comment admettre que des nids de poule qui naissent un peu partout, grandissent à vue d'œil au point de constituer des entraves sérieuses à la circulation, passent inaperçus aux yeux des services de la mairie ? Rue Tchicaya U-Tamsi, à la hauteur du Lycée consulaire Saint Exupéry et du Commandement de la Gendarmerie, par exemple, un trou est en train de se former sans que les services municipaux ne pensent à le colmater. Chaque jour, il s'approfondit et contraint les automobilistes à ralentir pour ne pas abîmer les amortisseurs de leurs véhicules. Il se forme alors de sérieux embouteillages. Les insultes fusent de toutes parts dans cet espace où chacun revendique la priorité. Cela ne choque personne. Personne n'élève la voix pour exiger la réparation des voies dégradées.

Triste spectacle sur l'avenue de l'OUA à Bacongo !

Une situation bien insolite perdure au croisement de l'avenue de l'OUA avec la gare routière du marché Total de Bacongo, à Brazzaville. Où vendeurs et acheteurs cohabitent avec la saleté. Trois bacs à ordures de la société Averda sont là, au bord de la chaussée, mais les gens préfèrent jeter les immondices au sol, même quand les bacs ne débordent pas. La chaussée fait donc l'objet d'une pollution volontairement alimentée par des éboueurs insolites. Vendeurs, acheteurs et passants se contentent de se boucher les narines, ignorant que l'inhalation continue des odeurs pestilentielles rend malade. Cela est la parfaite illustration de la situation dans la plupart des marchés de la ville. Entre marché et décharge publique, choisissons !

Vive la pluie, mais pas au quartier l'Ombre !

Dame pluie a beaucoup d'adversaires, parmi lesquels les habitants du quartier L'Ombre à Mfilou-Ngamaba, le septième arrondissement de Brazzaville. Parce qu'elle revient toujours avec son cortège d'inconvénients. La principale route goudronnée qui traverse ce quartier, celle partant du Rond-Point Mouhoumi jusqu'au rond-point Mazala, est redevenue un lac et un bourbier, donc impraticable. Ce phénomène est cyclique. Impossible d'accéder à la station-service Afric. Les images d'une chaîne de télévision privée montrent des piétons contournant la zone en empruntant un ''Tunnel'', vestige d'un ouvrage en béton armé. Dans la zone, des maisons sont ensevelies par le sable jaune, donnant un air apocalyptique au quartier. Les populations concernées interpellent, sans effet, les autorités.

(Suite de la page 3)

Banque mondiale, pour mobiliser les ressources nécessaires à la relance de la phase de l'extension du projet. Les demandes viennent de partout. Mais les réponses ne viennent pas aussitôt, du fait de la conjoncture économique et financière difficile que traverse notre pays. Par conséquent, il n'y a pas à crier à l'injustice. Croyons seulement en la bonne volonté de notre Gouvernement», a déclaré Paul Nganongo.

Justin Ducker MAMBIKI

DÉVELOPPEMENT

L'AFDAA, une association qui appelle à l'aide

Ayant son siège à Massina-Mfilou, l'Association des femmes pour le développement agricole et artisanal (AFDAA) a été fondée en 1996 par Mme Joséphine Moutimanakanga et enregistrée sous le n°249/MICSDU/CAAB/DSP. Cette association est dirigée par Guy Serge Batissa, coordonnateur. Il parle des activités et des difficultés que rencontre l'AFDAA.

Guy Serge Batissa,Serge Guy Loubassou et Bertin Polycarpe Biany

***Présentez-nous les activités de votre association**

**L'AFDAA travaille sur plusieurs activités parmi lesquelles: la coupe et la couture. Nous apprenons aux jeunes filles et garçons désœuvrés ce métier pour qu'ils soient utiles dans la société. A part cette activité, il y a la coiffure et l'esthétique, l'apprentissage de la maçonnerie, la plomberie, la peinture. Au sein de l'association, il y a des multiservices. Nous assurons la garderie des enfants de six mois à cinq ans, avant l'âge de scolarité. Nous avons aussi l'alphabétisation, les jeunes qui viennent apprendre peuvent avoir parfois des difficultés, à écrire et à parler, nous les aidons en cela.

***Parmi vos activités, il y a la transformation du manioc, Comment se fait-elle?**

** On achète le manioc cru, on le prépare. Sur place, nous faisons la transformation et nous proposons ce manioc dans les différents points de vente. Cette activité permet de faire vivre l'association. Il y a une dame très expérimentée qui s'en occupe et qui partage cette expérience aux jeunes. Auparavant, cette transformation se faisait à 17km, avec le transport qui devient difficile, la fondatrice a ramené l'activité à Massina-Mfilou.

***L'association est-elle connue?**

**Evidemment ! Nous voulons faire connaître l'association, pour qu'elle puisse être représentée dans notre pays. Nous avons ce souci. Pour l'heure, nous n'avons pas de partenariat, nous cherchons des partenaires et nous irons aussi auprès des autres associations. L'AFDAA rencontre des difficultés. La présidente fondatrice n'obtient aucune aide; c'est avec ses propres fonds qu'elle fait marcher l'association. Les difficultés sont d'ordre matériel et financier. Dans la maison de couture, par exemple, il y a à peine deux machines à coudre ainsi qu'à la coiffure. Sur le financement, les professionnels ont besoin de rémunération, nous n'avons pas un fonds considérable pour les aider. Dans l'activité de la transformation du manioc, nous rencontrons aussi des difficultés. En réalité dès le départ, on voulait se limiter à planter nos cultures, à la fin, on fait la récolte, mais toutes ces difficultés ne nous permettent pas d'acquérir un terrain et de faire cette agriculture.

***Combien de jeunes avez-vous formé?**

**L'association a pu former cinq jeunes bien qualifiés en menuiserie, en plomberie et en coupe et couture. Ils ont pris le relais pour transmettre aux autres leur expérience. Nous demandons aux autorités et aux personnes de bonne volonté de nous appuyer dans ce programme, nos portes sont ouvertes. Nous demandons aux parents de venir inscrire leurs enfants pour leur faire apprendre un métier.

Propos recueillis par
A. N'K.-K

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

COOPERATION

Le Congo et le Rwanda d'accord pour consolider leurs relations

La 5e session de la Commission mixte Congo-Rwanda s'est tenue du 23 au 24 novembre 2021 par visioconférence. Cette réunion a été coprésidée par Denis Christel Sassou-Nguesso, ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé et de Vincent Biruta, ministre des Affaires étrangères et de la coopération du Rwanda. Au cours de cette session, plusieurs nouveaux accords de coopération ont été signés.

Pendant la visioconférence

Prenant la parole en premier, le ministre Denis Sassou Nguesso s'est déclaré satisfait des relations amicales et fraternelles qui existent de longue date entre le Congo et le Rwanda sous l'impulsion de leurs excellences Denis Sassou-Nguesso, président du Congo et de Paul Kagamé, président du Rwanda. Il a exprimé la volonté commune de donner un nouvel élan à leur coopération bilatérale conformément aux orientations des plus hautes autorités des deux pays.
Le ministre de la Coopération congolais a enfin exhorté les experts à faire une évaluation exhaustive de la coopération entre le Congo et le Rwanda et à identifier les perspectives de coopération dans tous les domaines d'intérêt commun.
Pour sa part, Vincent Biruta a formulé le souhait que cette 5e grande commission mixte permette de traduire la ferme et commune volonté d'impulser un souffle nouveau aux relations entre les deux pays en actions concrètes qui vont bénéficier à l'ensemble de la population et de la région en général.
Les deux parties ont examiné les points inscrits à l'ordre du jour dans les domaines suivants: politique, diplomatique, de justice, de défense et de sécurité; commerce et économique; sociale, culturelle et scientifique. Après examen des différents points, plusieurs accords ont été signés.
Dans le cadre du renforcement de leurs relations bilatérales, les deux parties se sont accordées sur l'exemption des visas pour les détenteurs des passeports diplomatiques et de service. La partie congolaise s'est engagée à mettre en place un mécanisme de délivrance de visa sans frais à l'arrivée aux ressortissants de la République du Rwanda, détenteurs des passeports ordinaires. Le Congo et le Rwanda ont reconnu que la mise en œuvre du protocole d'accord relatif aux consultations politiques entre les deux ministères des Affaires étrangères signé le 29 juillet 2016 à Kigali n'est pas encore effective. Ils ont convenu de tenir la première session des consultations politiques au cours de l'année 2022.
Clôturant les travaux, le ministre Denis Christel Sassou Nguesso a souligné que la tenue à Brazzaville par visioconférence de cette session est une étape importante franchie. *«Nous nous sommes attelés à examiner les questions aussi bien d'ordre commercial, économique que socioculturel d'intérêt commun entre nos deux pays. La signature de plusieurs accords de coopération et les diverses conclusions auxquelles les deux parties ont abouti, constituent désormais notre programme d'action au cours des deux prochaines années, participent de notre volonté de consolider nos relations économiques, commerciales et techniques et d'insuffler une dynamique nouvelle à notre coopération que nous voulons fructueuse et mutuellement avantageuse»*, a-t-il dit.
A noter que la 6e session de la Commission mixte se tiendra en 2023 à Kigali au Rwanda.

Aybienevie
N'KOUKA-KOUDISSA

COMPETITIONS

Première édition du Youth challenge à Pointe-Noire

La première édition du concours Youth challenge s'est tenue à Pointe-Noire. Les lampions se sont en effet éteints sur cette compétition juvénile le 19 novembre dernier. Les jeunes vivent dans un monde au potentiel illimité, hyper connecté, plus mobile, et aussi un monde dans lequel plus d'enfants que jamais survivent et reçoivent une éducation. Aux progrès de la technologie s'est ajouté le volontarisme d'institutions multilatérales tels le PNUD et L'UNICEF pour accompagner les jeunes dans leur volonté de changer le monde par leur potentiel. La close de cette manifestation a eu lieu en présence de Chantal Umutoni, représentante de l'UNICEF au Congo, Maleye Diop, représentant du PNUD et Jean Claude Mouvioyi, conseiller à la jeunesse, représentant le ministre de la Jeunesse.

Photo de famille

Le concours Youth challenge est une compétition qui appelle les jeunes innovateurs à concevoir des projets ou des solutions afin d'améliorer l'éducation, l'emploi et l'engagement civique. Ce concours a pour objectif à faire participer les jeunes des milieux défavorisés ou marginalisés à la résolution de problèmes et à générer des solutions et des entreprises dirigées par des jeunes eux-mêmes au niveau local et d'exposer ces jeunes porteurs de solution sur la scène mondiale.
L'initiative de ce concours est née grâce au PNUD et à l'UNICEF qui mettent au profit des jeunes la possibilité de mettre en œuvre, de renforcer leurs capacités et leur offrir des plateformes afin de transformer les jeunes congolais en véritables agents de changement.
Le Youth challenge prouve à quel point un petit *«coup de pouce»* peut aboutir en solutions innovantes pour eux-mêmes et pour leurs communautés. C'est par ces paroles que la représentante de l'UNICEF a voulu confirmer l'importance du concours Youth challenge.
Elle a invité les adolescents et les jeunes à saisir toutes les opportunités qui se présentent à eux pour que le slogan *«Notre temps, notre tour, notre avenir»* devienne une réalité pour chaque adolescent et chaque jeune.
À cette cérémonie de clôture, les projets de cinq jeunes innovateurs ont été présentés. Il s'agit du projet de Nounga, qui aide la jeune fille dans les métiers du numérique. 3M Forever, un projet impliquant l'amélioration des performances scolaires des enfants grâce à un suivi rapproché des parents. La Franchise, porte sur le recyclage et la revalorisation des déchets plastiques. Jousha, un autre projet distingué et met l'accent sur le leadership et la prise de parole en public pour les filles. Enfin, Hope tech, vise à améliorer l'accès aux produits agricoles bio. Tous ces projets ont reçu un prix selon la conquête et le mérite du classement. Le projet Hope tech a été en premier classement avec 16,53 sur 20.
Au nom de tous les bénéficiaires, Gloria Kivita a remercié le PNUD et l'UNICEF, le Gouvernement par l'entremise du ministère de la jeunesse pour leur implication respective lors de la mise en œuvre de ce projet dans ses différentes étapes. Elle a remercié également les encadreurs des équipes pour la facilitation et les orientations.
La cérémonie de clôture de cette première édition a permis également de lancer la deuxième édition 2021-2022. Ce lancement a été fait par Jean-Claude Mouvioyi. Pour les jeunes qui pourraient postuler, ils doivent être dans une équipe de 3 à 5 personnes et âgés de 14-24 ans. Ils devraient aussi être porteurs d'une nouvelle idée ou d'un nouveau projet et qui pourraient s'engager à terminer le processus de mise en œuvre de ce projet. La priorité est aux jeunes venant des milieux les plus défavorisés ou marginalisés.
Les formulaires de candidature sont disponibles au bureau du PNUD, de l'UNICEF, du ministère de la Jeunesse, à la Radio citoyenne des jeunes ou à télécharger sur: www.unicef.org/Congo/youth challenge/

Madocie Déogratias MONGO

COOPÉRATION

Faire le bilan entre l'U.E. et le Congo pour un avenir meilleur

Le ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé Denis Christel Sassou-Nguesso s'est entretenu jeudi 25 novembre 2021 avec Giacomo Durazzo, le nouvel ambassadeur de l'Union européenne (U.E.), qui a souligné que la coopération entre l'U.E. et le Congo est déjà bonne, mais qu'il existe des possibilités de l'améliorer davantage.

Giacomo Durazzo et Denis Christel Sassou-Nguesso

Ce premier contact entre les deux hommes était une prise de contact très intense et très intéressante pour faire le bilan de la coopération entre l'U.E. et le Congo et surtout regarder l'avenir. *«C'est une coopération très bonne qui peut s'intensifier. Je suis venu présenter au ministre l'état des lieux de l'exercice de programmation du nouveau partenariat entre l'Union européenne et le Congo, les secteurs de priorités, et nous avons déjà identifié un certain nombre de projets et programmes à lancer rapidement dans les mois qui viennent»*, a-t-il confié.
Giacomo Durazzo a pris ses fonctions le 25 septembre 2021 après la présentation de ses lettres de créances au Président de la République le 24 septembre dernier. Il succède à M. Raoul Mateus Paola qui est resté à ce poste pendant quatre ans.

A.NK.-K.

FORUM CHINE-AFRIQUE

La Chine promet 60 milliards de dollars à l'Afrique

Dans son intervention, le premier jour du huitième forum de coopération Chine-Afrique, organisé à Dakar, le président chinois Xi Jinping a annoncé, lundi 29 novembre en visioconférence, que la Chine allait fournir à l'Afrique 1 milliard de doses de vaccins anti-COVID.

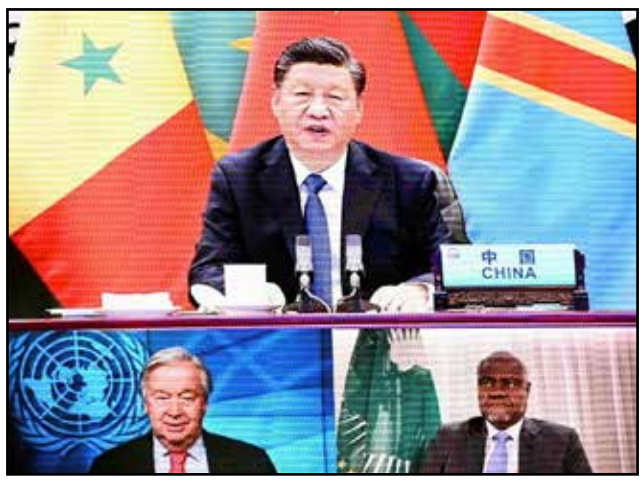

Xi Jinping, Antonio Guterres et Moussa Faki Mahamat

Un milliard de doses de vaccins chinois supplémentaires dont 600 millions de doses sous forme de dons. C'est la promesse que Xi Jinping a faite à l'Afrique lors de la cérémonie d'ouverture de ce Forum sino-africain, pour que le continent puisse faire vacciner 60 % de sa population d'ici à 2022. On est actuellement à 6 % d'Africains et d'Africaines vaccinés.

De même, le président chinois, s'est félicité de voir de plus en plus de pays africains rejoindre l'initiative chinoise de Route de la Soie. Il a promis de doper le commerce entre l'Afrique et la Chine, en particulier de porter les exportations agricoles africaines vers la Chine à 300 milliards de dollars d'ici à trois ans, en accélérant l'inspection des produits africains et exemptant davantage ces produits de droits de douane. Xi Jinping s'est également engagé à augmenter les investissements directs des entreprises chinoises pour les porter à plus de 10 milliards de dollars, afin d'accélérer l'industrialisation du continent africain. Il a promis d'alléger la dette des pays africains les moins avancés, à l'égard de la Chine qui est le premier créancier du continent.

Le sommet a démarré ce lundi matin, C'est par une conférence interministérielle d'entrepreneurs chinois et africains qu'il a démarré. Une occasion pour les deux parties d'échanger sur la coopération sino-africaine freinée par la pandémie de la Covid-19, mais qui reprend bel et bien.

Intervenant lui aussi en visioconférence, le vice-ministre chinois du commerce a affirmé que les investissements ont repris et rien que dans les neuf premiers mois de cette année 2021, la Chine a investi 2,5 milliards de dollars en Afrique. Dans le domaine social, a-t-il poursuivi, la Chine a offert à l'Afrique 160 millions de doses de vaccins contre la Covid-19 et va continuer.

Pour les autorités sénégalaises, la coopération sino-sénégalaise se porte bien. Ce qui fait que le Sénégal a bénéficié de 1 200 milliards de Francs CFA d'appuis financiers de la Chine, depuis le début de la coopération. Le président Macky Sall entend renforcer cette coopération lorsqu'il sera élu président de l'Union africaine en 2022. Il se propose donc d'attirer davantage d'investissements chinois.

Alain-Patrick MASSAMBA

TCHAD

Le Gouvernement annonce l'amnistie générale des rebelles

L'annonce a été faite par le porte-parole du Gouvernement, en direct à la télévision tchadienne. L'amnistie concerne tous les condamnés pour atteinte à l'intégrité de l'État et aussi des faits relatifs à la liberté d'opinion. Cette amnistie concernerait 39 personnes.

Mahamat Idriss Déby

Le ministre a également annoncé une amnistie générale pour les personnes condamnées pour acte de terrorisme, de complicité de terrorisme et enrôlement de mineurs dans les groupes armés. Cette fois, cette décision concernerait, selon les autorités, plus de 250 Tchadiens condamnés par la Cour criminelle de Ndjamena siégeant exceptionnellement à la prison de Koro Toro le 22 août 2019.

C'est un signe d'ouverture de la part des autorités puisque l'amnistie était l'une des revendications des responsables des groupes politico-militaires pour leur participation à un dialogue national dont la date n'a pas encore été fixée.

Cette mesure avait été réclamée faite lors des consultations qui se sont déroulées entre responsables de groupes rebelles et les membres du comité technique spécial dirigé par l'ancien président Goukouni. Ces consultations avaient eu lieu au Qatar, en France et en Égypte.

G. D'A.

CONFLIT

Le président de la RDC autorise l'armée ougandaise à entrer en Ituri

Les forces armées ougandaise sont autorisées à pénétrer dans les territoires de l'est de la République démocratique du Congo. Le président congolais Félix Tshisekedi a accepté la demande formulée par son homologue ougandais Yoweri Museveni. Cette intervention devrait prendre la forme d'une opération conjointe avec les FARDC. L'objectif est notamment de poursuivre le groupe armé ADF qui écume la zone. La décision du chef de l'État congolais a été prise vendredi 26 novembre.

Une vue des ADF-NALU

Le premier objectif est de combattre le groupe armé des ADF, les Forces démocratiques alliées. Un groupe qui multiplie les attaques contre les civils et les forces congolaises ces dernières années. Le 16 novembre dernier, les autorités ougandaises ont également accusé les ADF d'être à l'origine des deux attentats de Kampala. C'est cet évènement qui a permis à Yoweri Museveni d'accentuer la pression sur son homologue.

Cela fait des années que le président ougandais tente d'obtenir l'aval de Félix Tshisekedi pour cette opération, car il existe également des enjeux économiques. En mai dernier, un consortium ougandais s'est vu attribuer la construction de plusieurs routes reliant les deux pays. Il s'agirait donc également de protéger les travaux.

Pour plusieurs observateurs, membres de la société civile mais aussi internationaux, la probable arrivée d'une autre puissance militaire en Ituri et au Nord-Kivu est une menace de plus pour les civils. Ils estiment notamment que les ADF sont mêlés aux habitants ce qui rend difficile leur indentification. *«Les Ougandais y arriveront-ils mieux que les FARDC ou que la MONUSCO?»*, s'interroge un habitant. *«C'est possible mais ce n'est pas assuré non plus.»*

Il s'agit d'un aveu d'échec de l'état de siège qui est en vigueur depuis plus de 6 mois et qui n'arrive pas à ramener la paix dans les provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu.

Gaule D'AMBERT

BENIN

Des œuvres d'art restituées par la France sont arrivées à Cotonou

La capitale économique du Benin a accueilli, le 10 novembre, des biens culturels pillés dans les palais d'Abomey par les troupes françaises en 1892. Une cérémonie a été organisée à la présidence de la République pour célébrer ce retour réclamé, négocié et obtenu par le président béninois en 2016.

C'est par l'aéroport de la capitale économique du Benin que les trésors royaux restitués par la France sont arrivés. Plusieurs membres du Gouvernement béninois attendaient le déchargement des caisses transportant ces œuvres. Pour Aurélien Agbenonci, ministre des Affaires étrangères, *« il y a des instants dans l'histoire d'une nation qui changent le cours des choses. Cet instant-là que nous vivons, c'est un instant important»,* a-t-il déclaré.

Portes sculptées du palais du roi d'Abomey

Des centaines de personnes se pressaient sur les trottoirs pour rendre hommage à ces trésors, dont certains revêtent un caractère sacré, le long de la route qui sépare l'aéroport de la présidence. Le retour des œuvres a été ensuite célébré dans les jardins de la présidence de la République. De 150 à 300 invités étaient attendus, des institutionnels, des rois et chefs traditionnels et les descendants du roi Béhanzin, le souverain dont le palais avait été pillé en 1892 à Abomey. Le Président Patrice Talon avait invité ses prédécesseurs Thomas Boni Yayi et Nicéphore Soglo, des représentants d'institutions ainsi que l'ambassadeur de France.

Le retour de ces vingt-six œuvres a été ainsi célébré par des prestations artistiques. Au programme notamment, il y avait des danses de troupes venues d'Abomey, de Porto Novo et du Nord-Bénin. Ce retour ne concerne pas qu'Abomey, la ville où ont été pillées ces œuvres, et les descendants du roi Béhanzin. Signe de l'importance de l'événement, la cérémonie a été retransmise en direct sur la télévision nationale. Selon le calendrier, les 26 œuvres resteront deux à trois mois à la présidence de la République, le temps de l'acclimatation aux nouvelles conditions de climat et d'hygrométrie. Elles seront exposées au fort portugais de Ouidah en attendant d'être transférées définitivement au musée de l'épopée des amazones et des rois du Dahomey à Abomey. Un musée aux normes internationales, financé par l'Agence française de développement et qui sera prêt dans trois ans.

Lors de la signature de l'acte de transfert des œuvres, le président Patrice Talon s'est dit partiellement satisfait : *«Comment voulez-vous que mon enthousiasme soit total alors que d'autres œuvres emblématiques comme le dieu des métaux et de la forge, la tablette du Fâ, outil mythique qui permet aux devins de lire l'avenir et bien d'autres sont retenus en France »*, a-t-il regretté.

Avec ce dossier de restitution, de nombreux Béninois ont découvert l'histoire du pillage des palais d'Abomey. Ils applaudissent le retour de ces œuvres et attendent impatiemment leur exposition.

A.P MASSAMBA

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
Contrat de services
N° EuropeAid/139773IH/SER/CG

Dans le cadre de la mise œuvre au Congo du Programme de Renforcement des Capacités Commerciales et Entrepreneuriales (PRCCE II), financé par le 11ème Fonds Européen de Développement (FED). Le consortium AGRER (https://www.agrer.com/fr) - NIRAS - EURECNA recherche des profils de poste correspondants aux consultants spécialisés dans la mise en œuvre des thématiques de renforcement des capacités des acteurs dans les filières ci-dessous:

1. Maïs/soja, aviculture, fruits & légumes, PFNL (miel, safou, moringa…), bois-menuiserie sur la maitrise des techniques culturales de production, de transformation et de stockage;

2. Maïs/soja, aviculture, fruits & légumes, PFNL, bois-menuiserie sur l'hygiène alimentaire et sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) incluant la normalisation, la certification, la labellisation, le HACCP et les bonnes pratiques d'hygiène;

3. Maïs/soja, aviculture, fruits & légumes, PFNL, bois-menuiserie sur la structuration organisationnelle et juridique des organisations paysannes et/ou SCOOP conformément à l'actes uniformes de l'OHADA;

4. Maïs/soja, aviculture, fruits & légumes, PFNL, bois-menuiserie sur le mode de gestion des projets collectifs et collaboratifs, le marketing et la commercialisation ainsi que la comptabilité simplifiée, le calcul des coûts et de la rentabilité des projets;

5. Maïs/soja, aviculture, fruits & légumes, PFNL, bois-menuiserie sur l'utilisation et la maintenance des équipements destinés pour la production et la transformation.

6. Renforcement des capacités des techniciens de laboratoire sur le développement des analyses microbiologiques et physicochimiques sur les filières maïs/soja, aviculture, fruits & légumes, PFNL, bois-menuiserie;

7. Renforcement des capacités des techniciens de laboratoire sur la gestion, l'utilisation et la maintenance des équipements de laboratoire afin de réaliser les analyses courantes sur les filières maïs/soja, aviculture, fruits & légumes, PFNL (miel, moringa…), bois-menuiserie;

Les soumissionnaires peuvent avoir accès aux informations complémentaires sur la page web : https://expertisescongopme.com

Pour postuler, veuillez envoyer votre CV à ami@expertisescongopme.com (le modèle de CV doit être téléchargé sur la page https://expertisescongopme.com)

Les candidats sont libres de postuler pour plusieurs thématiques à la fois si leurs expériences couvrent les critères identifiés dans les profils de poste.

Adresse de Contact pour d'éventuelles informations complémentaires: Téléphone: (1) +242 067256229/ et (2) +242 068296791

Union européenne - République du Congo
Engagés pour la compétitivité des entreprises congolaises!
Programme de Renforcement des Capacités Commerciales et Entrepreneuriales II

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
-=-=-=-=-=-=-=-=-=-=
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET LA COMPETITIVITE (P161590-PADEC)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 02/MEPSIR/2021/UGP PADEC
RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS CHARGE DE REALISER L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DU PADEC, EXERCICES 2021, 2022 ET CLOTURE

1- Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de la Banque mondiale un crédit pour financer le Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité (PADEC) qui vise entre autres objectifs, la mise en œuvre de l'axe diversification de l'économie envisagé dans le Plan National de Développement (PND). A cet effet, l'Unité de Gestion du PADEC a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant: Audit financier et comptable du PADEC.

2- L'objectif de l'audit financier et comptable est entre autres de permettre d'exprimer l'expression d'une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice fiscal et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs de développement du Projet.

3- Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des cabinets de consultants pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à ladite mission.

4- L'Unité de Gestion du Projet, invite les cabinets éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Ils doivent fournir les informations ci-après: (i) qualification pour exécuter les services sollicités (références et descriptions concernant l'exécution de missions similaires, brochures…); (ii) les capacités techniques du cabinet, les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet, les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les dossiers de manifestation à soumettre ne doivent pas inclure des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail.

5- Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivantes: (i) les qualifications générales et expérience du cabinet dans le domaine de l'audit, (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.

6- Le cabinet sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité Technique et le Cout (SFQC) tel que défini dans le Règlement de Passation de Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) de la Banque Mondiale, Edition de juillet 2016.

7- Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires aux adresses indiquées ci-dessous de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (heure locale).

8- Les manifestations d'intérêts portant la mention «Recrutement d'un cabinet de Consultants chargé de réaliser l'audit financier et comptable du PADEC, exercices 2021, 2022 et Clôture» doivent être envoyées au plus tard le 10 Décembre 2021 à 16 heures (heure locale) aux adresses ci-dessous:

A l'attention du Coordonnateur du Projet PADEC
Rue Duplex n° 12 /Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 22 613 18 38 /06 931 00 10
E-mail: padec2019@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO

Fait à Brazzaville, le 24 novembre 2021

Le Coordonnateur du PADEC,

Benoît NGAYOU

PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE

Le nouveau remorqueur Oubangui a reçu son baptême

La cérémonie de baptême du nouveau remorqueur que le Port autonome de Pointe-Noire vient d'acquérir a eu lieu le 22 novembre dans l'enceinte portuaire en présence de Jean-Marc Thystère Tchicaya, ministre des transports, de l'aviation civile et de la marine marchande qui avait à ses côtés Gontran Djono Ahaba, ministre chargé des transports et de l'aviation civile de la République centrafricaine, de Madame Aurelie Makosso, épouse du premier ministre, chef du gouvernement, marraine du nouveau remorqueur et de plusieurs autorités de la ville et du département.

La mise en service de ce nouveau remorqueur au Port autonome de Pointe-Noire (PAPN) confirme la volonté de la structure portuaire à se doter en infrastructures et équipements de pointe qui participent dans la dynamique de modernisation et de renforcement de la compétitivité de la plateforme portuaire qui fait depuis des années l'objet d'investissements importants avec l'appui de ses partenaires.

Construit par la Société Damen à Dubaï, le remorqueur Oubangui a les mêmes caractéristiques que les remorqueurs Loufoulakari et Massabi, deux des cinq remorqueurs que compte actuellement le Port autonome de Pointe-Noire.

Le navire Oubangui présente les caractéristiques suivantes: 28 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur. Il est équipé de deux moteurs Caterpillar type 3516 C @ 5000 CV, deux groupes électrogènes CAT type C4, 60 tonnes de force de traction. Pour la lutte anti incendie, il comprend deux lances incendie de 1200m3/h, une grue Heila d'une capacité de 10 mètres @2T, un anti pollution (dispersant). Il fait partie de la classification Bureau Veritas.

«C'est donc un remorqueur polyvalent qui est parfaitement adapté à faire les activités portuaires et en off shore «a dit Jan Van Vorm, directeur régional Afrique de l'Ouest et du Centre, représentant la société Damen et d'ajouter que «Damen est une société hollandaise dont l'expertise dans la construction navale ne se dément plus. Elle compte 43 chantiers navals à travers le monde, 12 000 employés et 2 milliards d'Euro de chiffres d'affaires par an. Depuis 1969, Damen a livré plus de 6 500 navires dont plus de 1 500 en Afrique. Tous les pays côtiers en Afrique ont des bateaux Damen et le Congo y est bien évidemment bien représenté. Une collaboration commencée depuis les années 1970» a t-il dit que Damen souhaite pérenne pour que le Port autonome de Pointe-Noire devienne et demeure la plateforme régionale incontournable de la zone Cemac.

Une vue du remorqueur Oubangui

«La mise en service du remorqueur Oubangui ainsi nommé en l'honneur de la République centrafricaine fait référence au nom d'un affluent majeur du fleuve Congo. Avec tous les symboles qui s'y attachent, le fleuve Oubangui avec le Chemin de fer Congo Océan et le Port de Pointe-Noire, un des maillons de notre chaine commune des transports au sein de l'Agence transéquatoriale des communications (ATC)» a rappelé Séraphin Bhalat, directeur général du Port autonome de Pointe-Noire. *«Une histoire que nous voulons réécrire sur des nouvelles pages»* a t-il renchéri et d'ajouter. *«C'est du reste à cet effet, qu'il a été mis à la disposition, dans l'enceinte du port, d'un espace d'environ trois hectares au profit de la République centrafricaine pour l'entreposage du trafic en provenance ou à destination de ce pays frère».*

La photo de famille à la fin du baptême du remorqueur Oubangui

Selon Séraphin Bhalat, pour s'arrimer aux standards internationaux d'exploitation portuaire et de gagner le pari de la compétitivité, gage de son rayonnement, plusieurs réalisations ont vu le jour au Port autonome de Pointe-Noire: le Programme d'investissements prioritaires engagé depuis 2009, l'actualisation du Schéma directeur de développement, avec la mise en œuvre d'un programme d'urgence d'extension et de modernisation des infrastructures portuaires avec le concours financier des bailleurs de fonds notamment l'Agence française de développement (AFD), l'acquisition à un rythme soutenu des remorqueurs de forte et moyenne puissance à savoir Le Loufoulakari (5000CV) en 2011, le Leketi (7000CV) en 2013, le Bouali (2000 CV) en 2017, le Massabi (5000CV) en 2019 et aujourd'hui l'Oubangui avec 5 000 CV. Le plan stratégique, outil de gouvernance, de pilotage et de gestion de l'entreprise déclinant une vision, avec de nouvelles ambitions en vue de services performants pour satisfaire ses clients intègre aussi cette vision.

Le rituel exécuté par les dignitaires de Bwali dans la pure tradition du Royaume Loango a été suivi du geste symbolique de la casse de la bouteille par Aurelie Makosso, la marraine du navire sous les ovations de l'assistance. La visite à bord du navire des autorités et officiels a mis fin à la cérémonie de baptême du remorqueur Oubangui.

SYSTÈME NORMALISÉ D'OBSERVATION INDÉPENDANTE EXTERNE (SNOIE CONGO)

Une valeur ajoutée dans la gestion du secteur forestier à l'instar de l'OIM?

Tout ce qui vient en appui à la gestion durable des forêts est la bienvenue à l'instar de l'Observation Indépendante Mandatée (OIM) qui existe depuis plusieurs années avec un ordre de mission permanent.

M. Dieudonné Sita, Directeur des forêts.

Aujourd'hui avec le Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE-Congo), bien qu'il soit *«main libre»,* vient aussi apporter un plus dans la gouvernance forestière, déclare Monsieur Dieudonné SITA, Directeur des Forêts. A cet effet, renchérit-il, les deux types d'observation sont complémentaires car, l'un peut voir ce que l'autre n'a pas vu et vice versa. Ainsi, Il n'y a donc aucun inconvénient si les deux OI marchent ensemble.

Par ailleurs, sur la question de la certification du SNOIE Congo à la norme ISO 9001-2015, cela apporte plus de crédibilité et d'efficacité en matière d'Observation Indépendante Externe.

Pour ce qui est de la synergie et de l'harmonisation des actions entre OIM et OIE, le Directeur des forêts pense qu'il serait nécessaire que les deux OI fassent des descentes de terrain ensemble, et de créer un espace de concertation interne pour discuter et harmoniser les points de vue afin de prévenir ainsi tout malentendu pouvant survenir dans les analyses des faits observés.

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office à Brazzaville, Résidence les Flamboyants, Place de la Fontaine ex-camp 15 Août; Boite Postale: 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (00242) 06 677 89 61/05 694 93 50
E-mail: salomonlouboula@gmail.com

ANNONCE LEGALE

EDEN & VIE IMMO

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 10.000.000 F. CFA
SIEGE SOCIAL: 37, RUE ALEXANDRY
QUARTIER MPISSA, BACONGO
BRAZZAVILLE, REPUBLIQUE OU CONGO
RCCM N°CG-BZV-01-2021-B13-00533.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu le 09 Septembre 2021 en l'Etude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, dûment enregistré à la Recette de l'Enregistrement, du Domaine et Timbres EDT-Plaine à Brazzaville, le 08 Novembre 2021, sous F0 195/4 N°1506, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme:
Il est formé entre les soussignés une Société à Responsabilité limitée Unipersonnelle, qui sera régie par l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêt Economique, et par toutes autres dispositions légales et règlementaires, complémentaires ou modificatives;
Dénomination sociale:
La société a pour dénomination «EDEN & VIE IMMO»
Objet: la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- La Gestion Immobilière; - L'aménagement extérieur et intérieur; - L'exécution de transaction immobilière;
Et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social et à tous les objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter la réalisation.
Siège social:
- Le siège social est fixé à Brazzaville, 37, Rue Alexandry, quartier Mpissa Bacongo, Brazzaville, République du Congo;
Durée:
- La société «EDEN & VIE IMMO» est constituée pour une durée de 99 années, à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation, prévus par la loi.
Capital: Le capital social est fixé à 10.000.000 F. CFA, divisé en 1.000 parts sociales de 10.000 F. CFA chacune, numérotées de 01 à 1000, entièrement libérées et attribuées à l'associée unique en représentation de son apport.
Déclaration notariée de souscription et de versement:
- Aux termes d'une déclaration notariée de souscription et de versement reçue par Maître Salomon LOUBOULA, Notaire titulaire d'office à Brazzaville, le 06 Septembre 2021, enregistrée à la Recette de l'Enregistrement, du Domaine et Timbres EDT-Plaine à Brazzaville, le 08 Novembre 2021, sous F° 195/7 N°1509, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont été libérées intégralement;
Gérance:
- Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 10 Septembre 2021, Madame ATSO-AMOTA Carine Barbara, de nationalité congolaise, demeurant à Pointe-Noire, née à Pointe-Noire, le 14 Décembre 1986, est nommée Gérante de la société.
Dépôt légal:
- A été entrepris le 16 Novembre 2021 au Greffe du tribunal de Commerce de Brazzaville;
Immatriculation:
- La société «EDEN & VIE IMMO» a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, le 16 Novembre 2021, sous le numéro RCCM: CG-BZV-01-2021-B13-005I3 par les soins du Notaire soussigné.

Pour insertion légale,

Brazzaville, le 25 Novembre 2021.

Le Notaire.
Maître Salomon LOUBOULA.

PAROISSE SAINT JEAN-BAPTISTE DE TALANGAÏ (ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE)

Cinquantenaire de la paroisse avec la présence de deux cardinaux

Les chrétiens de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï ont célébré le cinquantenaire de leur paroisse samedi 20 novembre 2021, sous le thème: *«Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des temps»* (Matthieu 28, 20). C'est Mgr Anatole Milandou, archevêque émérite de Brazzaville qui a célébré cette messe solennelle. Elle a connu la présence de deux cardinaux, leurs Eminences Dieudonné Nzapalainga, archevêque de Bangui en République Centrafricaine et Fridolin Ambongo Besungu, archevêque de Kinshasa en République Démocratique du Congo.

L'église Saint Jean-Baptiste rénovée avec la construction d'un autel et d'un ambon en marbre n'a pu contenir autant de monde. Même l'esplanade de la cour paroissiale où étaient érigés des chapiteaux a été prise d'assaut par les nombreux fidèles arborant l'uniforme, un pagne imprimé pour la circonstance symbolisant les 50 ans de la paroisse. Autour de l'archevêque, il y avait NN.SS Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi et président en exercice de la Conférence épiscopale du Congo (CEC), Victor Abagna Mossa, archevêque d'Owando, Yves Marie Monot, évêque de Ouesso, Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, Juan Domingo Beka Esono, évêque de Mongomo en Guinée Equatoriale, Mgr Andrea Giovita, chargé d'Affaires à la Nonciature apostolique du Congo, père Alain Mayama, supérieur général des spiritains, abbé Michel Ange Bengone, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Gabon; les abbés Armand Brice Ibombo, Christel Barthel Ganao et Guy Noël Okamba, respectivement secrétaire général de la CEC, recteur du grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda et coordonnateur de la Commission épiscopale Justice et Paix, les pères Toussaint Foumanet et Jonas Clotaire Bangui, respectivement supérieur provincial des spiritains au Congo et curé doyen du doyenné Notre-Dame des victoires et coordonnateur de la Commission épiscopale de l'Enfance et de la jeunesse et l'abbé Alexis Tobangui, curé de la paroisse jubilaire. Des délégations diverses venues de France, Belgique, Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, ainsi que de plusieurs prêtres ont rehaussé de leur présence l'éclat de ce jubilé. La scholas populaire, la chorale latine, la chorale Saint Jean-Baptiste (fusion des chorales Echo du désert et le Jourdain) ont assuré l'animation de cette messe. On pouvait noter la présence du conseiller spécial du chef de l'Etat, Jean Dominique Okemba et de l'administrateur maire de Talangaï, Privat Frédéric Ndeké. Les anciens paroissiens, pionniers de l'évangélisation à Talangaï n'ont pas manqué cette fête, à l'instar de Nkounkou Félix, Nguia Jean (Deblo), Landou Albert, Ndoko Guillaume.

Le rite d'entrée a ouvert la célébration liturgique à travers la coupure du ruban symbolique de la maison du cinquantenaire par M. Jean Dominique Okemba, suivi du message dui Pape François lu par le chargé d'affaires et du mot de bienvenu du curé de la paroisse. Ce dernier a souligné que *«la célébration du jubilé des cinquante ans signifie un temps de sanctification, de grâce et de pardon favorisant la prise de conscience, afin de poursuivre l'œuvre pastorale d'évangélisation entreprise dans le quartier Talangaï par le père Jean-Marie Grivaz»*.

Jean Dominique Okemba remettant un morceau du ruban symbolique à Mgr Urbain Ngassongo

L'érection de l'église Saint Jean-Baptiste de Talangaï remonte à 1971. Après le lotissement du quartier Talangaï suite au rapatriement de 25.000 compatriotes expulsés de Léopoldville le 21 août 1964 sur décision du premier ministre Moïse Tshombé, le père Jean Marie Grivaz va acheter en 1967 auprès du chef de terre Intsibou Mandielé Joseph Ngobali un terrain d'une superficie de 5000 m2 pour y construire une église, a indiqué Pascal Biozi Kiminou, président de la sous-commission historique. *«La paroisse Saint Jean-Baptiste a été portée sur les fonts baptismaux en 1971 par le révérend père Jean-Marie Grivaz, prêtre missionnaire de la Congrégation du Saint Esprit de nationalité française, de vénérable mémoire. Né le 25 juin 1914, il arrive au Congo en avril 1946 pendant le temps de Pâques et fut professeur de mathématiques au petit séminaire de Mbamou, dans le département du Pool. Les travaux de construction de l'église ont débuté en novembre 1970 avec une dizaine d'ouvriers, parmi lesquels Landou Albert, Miyouna Léon (Maçon), Bassissa Jean (charpentier), Biyoki Pierre (peintre). La bénédiction solennelle de cet édifice eut lieu le 24 novembre 1971, par l'abbé Louis Badila, vicaire général de l'archidiocèse de Brazzaville. La vision du père Grivaz s'articulait autour de cinq axes pastoraux: évangéliser les périphéries nord de Brazzaville, spécialement les quartiers Tsiemé-Talangaï, Mpila et Tout pour le peuple; la formation catéchétique et l'éveil des vocations sacerdotales; la formation des familles chrétiennes; la pastorale des malades ponctuées par les visites à domicile. Dans la mise en œuvre de son plan pastoral, le père Grivaz a travaillé en étroite collaboration avec les religieuses de la Croix de Chavanod installées à la paroisse depuis avril 1974. Talangaï autrefois réputé comme le foyer de l'ivraie est devenu le foyer du bon grain. Le foyer du bon grain a été soutenu et encouragé par l'exhortation de Mgr Emile Biayenda, alors évêque coadjuteur de Mgr Théophile Mbemba prononcée le 29 novembre 1970, à la chapelle de la Tsiemé: «Nous prierons pour les vocations sacerdotales et religieuses, et pour l'éveil de tous les baptisés de Talangaï à l'apostolat». Fort de cette exhortation, la paroisse a donné naissance à dix-huit prêtres tant religieux que diocésains, dont un prélat, Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et dix religieuses dans différentes Congrégations. La paroisse compte aujourd'hui 26 mouvements d'apostolat et de spiritualité. En cinquante ans d'existence, 34.995 personnes (enfants, jeunes et adultes) ont été baptisés; 21.625 confirmés; 19.332 profession de foi et 839 mariages célébrés»*, a rappelé Pascal Biozi Kiminou.

Abbé Alexis Tobangui

Mme Pauline Ayessa

Dans son homélie, Mgr l'archevêque est revenu sur le sens de ce jubilé d'or, symbole de joie et d'amour. *«Grandir dans la foi en cinquante ans d'évangélisation est une grâce. Un jubilé se célèbre et hommage soit rendu aux pionniers dans la foi qui ont consacré leurs énergies et bâtit cet édifice»*. Avant l'offertoire, Mgr l'archevêque a béni l'autel et l'ambon en marbre, nouvellement construits. Vers la fin de la célébration, divers dons ont été offert à Mgr l'archevêque par le comité d'organisation et les mouvements d'apostolat. Mme Pauline Ayessa, vice-présidente du comité d'organisation a adressé un vibrant mot de remerciements à l'archevêque, aux sous commissions qui se sont évertuées, aux autorités présentes à cette messe. Elle s'est dite reconnaissante à tous ceux qui ont œuvré pour la réussite de ce jubilé. C'est aux environs de 13h qu'est intervenue la bénédiction finale. Le repas aux hôtes a été servi dans la salle polyvalente de la maison du cinquantenaire.

A signaler que l'épisode de ce jubilé d'or, dont le ton des préparatifs avait été donné le 24 juin 2018 en la solennité de la fête patronale par la pose de la première pierre par Mgr l'archevêque pour la construction de la maison du cinquantenaire, a connu plusieurs activités: le tournoi de football, les concerts des chorales et des mouvements d'apostolat, le triduum et la conférence débat. Trois symboles ou défis majeurs ont caractérisé ce jubilé: construction de la maison du cinquantenaire, construction de l'autel et l'ambon en marbre et la vente du pagne uniforme souvenir du cinquantenaire. Le tout dans un esprit de prière, de paix et de travail.

Pascal BIOZI KIMINOU

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Lancement de la plateforme e-DDEC

La salle de conférences de l'hôtel Saint Paul, siège de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC) a vibré de manière particulière, jeudi 30 septembre 2021, à l'occasion de la cérémonie de lancement officiel de la plateforme e-DDEC, nouvel outil informatique de gestion des écoles catholiques de l'archidiocèse de Brazzaville, fruit du partenariat stratégique entre la Direction diocésaine de l'Ecole catholique (DDEC) et Congo Telecom. Désormais, les parents d'élèves de l'Ecole catholique n'auront plus besoin de se déplacer pour payer les frais d'écolage, pour s'enquérir des nouvelles de la scolarité de leurs enfants. Depuis leur téléphone portable, ils peuvent avoir accès à ces informations.

Placée sous l'autorité de Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, président de la Commission diocésaine de l'Education catholique (CDEC), la cérémonie a connu la participation de l'abbé Crépin Gyscard Gandou D'Isseret, directeur diocésain de l'Ecole catholique de Brazzaville, (DDEC), des représentants des ministres en charge de l'enseignement, des représentants des établissements bancaires partenaires du micro projet, des coordonnateurs et responsables des écoles catholiques de l'archidiocèse de Brazzaville, et de bien d'autres.

Dans son allocution d'ouverture de cette cérémonie particulière ayant pour modérateur, Victor Ngondo, Mgr Anatole Milandou a fait remarquer: *«L'innovation technologique qu'apporte la plateforme e-DDEC dans les Ecoles catholiques instaure un cadre approprié pour la formation. En faisant arrimer les Ecoles catholiques aux nouvelles technologies de l'information, nous créons un espace de travail optimal pour une formation scolaire plus dynamique, interactive, performante.» «En effet, l'enseignement scolaire, dans la perspective catholique, tend à faire acquérir à l'élève des techniques, des connaissances, des structures mentales et des méthodes intellectuelles, des aptitudes morales et sociales qui lui permettent de s'épanouir dans sa personnalité et de s'insérer dans la communauté humaine comme un membre utile. L'innovation technologique constitue une composante essentielle dans les nouvelles stratégies psycho-pédagogiques de la formation. Nous voulons compter sur l'appui des partenaires publics et privés dans l'amélioration efficiente des conditions de travail dans nos structures éducatives.», a déclaré l'archevêque de Brazzaville.*

Mgr Anatole Milandou au cours de son allocution

Abbé Gyscard Crépin Gandou D'Isseret

Intervenant à son tour, le directeur diocésain de l'école catholique (DDEC) de Brazzaville a présenté la mission de la structure qu'il dirige et la nécessité de doter les Ecoles catholiques de l'outil informatique: «La Direction diocésaine de l'Ecole catholique (DDEC) a pour mission d'assurer la coordination de l'ensemble des établissements catholiques sur toute l'étendue de l'archidiocèse de Brazzaville. La DDEC de Brazzaville dispose de trois coordinations sectorielles: Brazzaville-nord, Brazzaville-sud et Brazzaville-centre. Le champ d'action de ces coordinations va de Goma Tsé-tsé à Inoni-Plateaux. En vue d'optimiser le rendement scolaire, nous avons lancé la plateforme e-DDEC qui est un portail de gestion de l'ensemble des Ecoles catholiques. Grâce au partenariat avec Congo Telecom, dans la perspective de l'exploitation maximale de la fibre optique, l'ensemble des écoles catholiques vont travailler en réseau. De fait, l'éclatement des écoles à travers la ville-capitale sera corrigé par le travail en réseau. Le logiciel de gestion des écoles développé dans le cadre du partenariat stratégique exige la dotation en matériel informatique. Aussi, voulons-nous doter la DDEC d'une grande salle informatique qui permet de coordonner l'ensemble du réseau informatique des Ecoles catholiques. Cette interconnexion de la DDEC et l'ensemble des Ecoles catholiques fait basculer les écoles catholiques au nouvel univers de l'informatique, donnant par ce fait même une excellente opportunité aux élèves et étudiants congolais pour une formation adéquate en nouvelles techniques de communication. Et grâce à l'internet, les élèves parviennent à explorer de grands univers culturels et interagir avec le monde, profitant grandement des banques de savoir et de connaissances. Un tel apport devra compenser à terme les besoins si grands dans le domaine de la formation. La plateforme e-DDEC est destinée à offrir aux Ecoles catholiques un cadre approprié pour la formation. En faisant arrimer les Ecoles catholiques avec les nouvelles technologies de l'information, nous créons un espa-ce de travail optimal pour une formation scolaire plus innovante.» a fait remarquer le DDEC de Brazzaville.

Une vue des participants à la cérémonie

Après ces deux -interventions a eu lieu la présentation du projet par le manager de Congo Telecom, suivie de l'intervention technique du DDEC. Ensuite, une élève s'est exprimée, manipulant avec habileté un clavier d'ordinateur, pour présenter les différents services auxquels elle peut avoir accès sans se déplacer, depuis son téléphone portable à la maison.

Dans la phase échanges-contributions-débats-partages, les représentants des ministres en charge de l'enseignement ont loué les efforts de l'Eglise catholique dans le renforcement des capacités d'une école de qualité. Aussi, certains coordonnateurs d'écoles catholiques ont confirmé avoir un site internet déjà fonctionnel dans leurs structures scolaires respectives.

Gislain Wilfrid BOUMBA

PAROISSE SAINT-ESPRIT DE MOUNGALI (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

Mgr Guy De Kerimel a présidé la messe concélébrée par NN.SS. Bienvenu Manamika et Anatole Milandou

Après la cérémonie d'échanges, partages avec les jeunes de l'archidiocèse de Brazzaville, Mgr Guy De Kerimel, évêque de Grenoble-Vienne, a présidé une célébration eucharistique concélébrée par NN.SS. Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville et Anatole Milandou, archevêque émérite de Brazzaville, jeudi 25 novembre 2021, en l'église Saint-Esprit de Moungali.

Ont concélébré cette messe, le père Pascal Taty, vicaire épiscopal chargé de la pastorale d'ensemble et de la coordination des mouvements d'apostolat, les abbés Bertholin Bahoumina, curé de la paroisse Saint-Esprit de Moungali, Ernest Tunta Songo, Drys Presley Tavel Nkodia, aumônier de la jeunesse, vicaires de la paroisse à l'honneur, Daska Karel Missamou Malanda, responsable de la Commission diocésaine de la pastorale de l'enfance, des prêtres, aumôniers diocésains et paroissiaux venus d'autres paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville, etc.

Dans une animation liturgique de la chorale paroissiale La Colombe, en présence de la Schola Populaire, les participants à la messe ont rendu grâce à Dieu pour avoir permis ce rassemblement liturgique.

L'homélie de l'évêque de Grenoble-Vienne s'est articulée sur la sauvegarde des vertus fondamentales pour une bonne vie en société et en Eglise. Il a exhorté les jeunes à ne pas céder à la tentation de vendre leur âme pour accéder à une quelconque promotion sociale, qu'ils demeurent des exemples ou modèles à suivre dans leurs milieux respectifs de vie.

Après l'homélie a eu lieu la procession d'offrandes au cours de laquelle des présents ont été apportés au président de la célébration eucharistique. Ces offrandes ont atteint l'apogée avec le cadeau de la paroisse, apporté par MM. Dieudonné Malanda et Jean Marie Samuel Ouenabio, tous deux membres du Conseil pastoral paroissial, aidés par le curé pour le déballer. C'est un tableau de photo sur lequel figurent les images de NN.SS. Bienvenu Manamika Bafouakouahou et Guy De Kérimel avec dans le fond l'église Saint-Esprit de Moungali.

Mgr Guy De Kérimel (au milieu) entouré de NN.SS. Bienvenu Manamika et Anatole Milandou, avec de g. à dr. les abbés Daska Karel M. M., Bertholin Bahoumina et Drys Presley T. Nkodia

C'est l'un des signes patents du jumelage entre le diocèse de Grenoble-Vienne et celui de Brazzaville.

La fin de la messe a été marquée par l'exécution de l'hymne de la jeunesse congolaise au cours duquel Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, le père Emmanuel Decaux, l'abbé Drys Presley Tavel Nkodia, accompagnés de certains jeunes, ont marché dans l'église Saint-Esprit de Moungali, en scandant les propos de cet hymne. Cela à la grande satisfaction des participants à la messe.

Vers la fin de la messe, l'abbé Bertholin Bahoumina a annoncé les dispositions pratiques relatives à la fin de la cérémonie.

Intervenant en dernier, Mgr Guy De Kérimel a exprimé sa reconnaissance à Mgr Bienvenu Manamika pour l'accueil reçu dans son diocèse, aux jeunes de l'archidiocèse pour les différents présents qu'ils lui ont offert, avant d'inviter les jeunes à être des artisans de paix, de justice et de joie dans leurs milieux de vie.

Gislain Wilfrid BOUMBA

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Mgr Guy De Kérimel s'est entretenu avec les jeunes

Ayant séjourné à Brazzaville dans le cadre de la cérémonie d'installation de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, Mgr Guy De Kérimel, évêque de Grenoble-Vienne, en France, s'est entretenu avec un échantillon des jeunes de l'archidiocèse de Brazzaville. C'était en présence de NN.SS. Bienvenu Manamika Bafouakouahou et Anatole Milandou, archevêque émérite de Brazzaville. La rencontre s'est passée jeudi 25 novembre 2021, en l'église Saint-Esprit de Moungali, remplie des délégués ou représentants des jeunes de différentes paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville.

Avec pour modérateur, l'abbé Evrard Okoko Bahengue, vicaire de la paroisse Saint Jean Marie Vianney de Mouléké, la cérémonie a connu la participation du père Pascal Taty, vicaire épiscopal chargé de la pastorale générale, des prêtres de la paroisse et de différentes paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville, des religieux, religieuses en charge de la pastorale de l'enfance et de la jeunesse, des fidèles chrétiens de la paroisse d'accueil et ceux venus des autres paroisses.

Ouvrant la série des communications, après la prière d'ouverture faite par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, l'abbé Bertholin Bahoumina, curé de la paroisse Saint-Esprit de Moungali, a remercié Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou et la Commission diocésaine pour la pastorale de l'enfance et de la jeunesse (CDPEJ) pour le choix porté sur la paroisse dont il est le pasteur. A sa suite, l'abbé Drys Presley Tavel Nkodia, aumônier diocésain de la jeunesse de Brazzaville, a présenté la carte de visite et les grands axes de la pastorale de la jeunesse dans l'archidiocèse. Puis, l'abbé Michel Bordan Bébert Kimbouani Ntsoki, secrétaire-chancelier de l'archidiocèse de Brazzaville, a présenté la délégation venue de Grenoble, en France, conduite par Mgr Guy De Kérimel, évêque du lieu, et composée des pères Emmanuel Decaux et Armand Moudilou, prêtre originaire de Brazzaville. Avant de poursuivre les communications, la

Une vue des participants à la rencontre

troupe paroissiale de Théâtre dénommée *«Le Paraclet»* a présenté une séquence de pièce de théâtre dans laquelle elle a mis en exergue le sens de responsabilité des parents dans l'éducation des enfants.

Le père Emmanuel Decaux a encouragé les Africains en général et les Congolais en particulier à garder le sens de la solidarité dans leurs rapports sociaux. Aussi, il a fait remarquer que la paroisse dans laquelle il exerce son ministère sacerdotal a été confiée aux jeunes par l'évêque du lieu, Mgr Guy De Kérimel. L'orateur a aussi fait écho des bons rapports qu'il entretien avec l'abbé Urgel Eric Babika, ancien administrateur de la Cathédrale Sacré-Cœur, actuellement en mission pastorale et d'études à Grenoble.

Mgr Guy De Kérimel pendant son intervention, avec de g. à dr., le père Emmanuel Decaux, NN.SS. Bienvenu M. et Anatole M.

Le clou de ces communications a été constitué par l'intervention de Mgr Guy De Kérimel qui a encouragé les jeunes de Brazzaville à s'enraciner davantage dans la foi en Jésus-Christ afin qu'ils demeurent sel et lumière du monde. Il a rendu compte des statistiques publiées à l'occasion des enquêtes menées en France au sujet des abus sexuels du clergé sur les mineurs. Il a encouragé les jeunes à ne pas taire la vérité, à aimer la vérité, en dénonçant le mal sous toutes ses formes.

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou est intervenu à deux reprises en kituba, pour résumer la pensée de Mgr Guy De Kérimel et celle de du père Emmanuel Decaux.

La cérémonie s'est achevée sur les réactions de quelques jeunes qui ont interpellé Mgr Guy De Kérimel sur divers sujets.

Gislain Wilfrid BOUMBA

DEUXIEME DIMANCHE DE L'AVENT – C-

Préparez le chemin du Seigneur!

***Textes**: Ba 5, 1-9; Ps 125 (126), 1-2ab, 2cd-3, 4-5, 6; Ph 1, 4-6.8-11; Lc 3, 1-6*

Nous sommes entrés au cœur du temps de l'Avent. La venue du Seigneur est le sujet qui anime la liturgie. Dimanche dernier, notre attention était adressée à la venue du Fils de l'homme dans la gloire, nous étions tous invités à nous tenir en garde, à rester éveillés, à prier.

Tout en gardant cette perspective avec une confiance inébranlable, en ce 2ème dimanche, nous considérons la venue du Seigneur avec un dynamisme qui nous pousse à la conversion et à l'action dans l'histoire. Pour ses disciples, l'attente du Seigneur qui vient n'est jamais une attitude passive, insoucieuse et privée de responsabilité. C'est plutôt une attente active, travailleuse.

Dans le livre du prophète Baruc, ce dynamisme est exprimé par les actions qui accompagnent le retour des exilés d'Israël dans leur pays, sous l'action de Dieu. C'est Lui-même qui agit, par sa puissance qui abaisse les montagnes et comble les vallées, afin que la terre soit aplanie et le peuple puisse marcher en sécurité, à l'ombre des forêts, sur une route de joie et de lumière.

L'évangile de Luc fait résonner cette image du chemin du Seigneur dans le désert. Et pourtant cette fois-ci le cri du prophète ne se limite pas à annoncer l'action puissante de Dieu: maintenant ce n'est pas à Lui d'aplanir le chemin du peuple, mais c'est le peuple lui-même qui peut rendre droits les sentiers du Seigneur. Préparer le chemin du Seigneur qui vient nous montrer son salut: c'est bien ça l'invitation de l'Avent, un cri d'espoir et de confiance!

Sur le chemin du Seigneur, il y a donc deux mouvements qui se croisent: la descente de Dieu et la démarche de l'homme vers Lui. Ces deux mouvements tracent bien le dynamisme de la conversion. La conversion à l'évangile est en effet un mouvement qui est préparé par Dieu Lui-même, qui, par sa grâce, sa parole et son action dans l'histoire, précède toute œuvre de l'homme dans la justice et dans la charité. Ce mouvement de Dieu vers l'homme n'est pas une action de force, une imposition. Il invite sa créature, il l'appelle, l'accompagne, la protège, mais il ne peut pas l'obliger à se convertir. Et donc, sur la route du Seigneur, le mouvement de l'homme est attendu lui aussi. Un mouvement d'admiration pour les œuvres de Dieu, de reconnaissance, d'écoute obéissante, de repentance, d'amour. Un mouvement qui, étant adressé vers Dieu, se tourne vers les frères et les sœurs, image de la présence de Dieu et destination de son amour. On ne peut pas adresser son amour à Dieu, s'il est détourné des frères et des sœurs.

Voilà pourquoi la contemplation de la venue du Seigneur, en ce temps de l'Avent, n'invite pas à l'attente passive, mais à l'adoration active et travailleuse. Le chrétien doit rester bien loin de toute forme de fatalisme ou de passivité. Il va à la rencontre du Seigneur, il agit en faveur de ses frères, soutenu par la contemplation et la prière. Ce chemin actif a bien sûr ses aspérités et ses obstacles. Des obstacles matériels, bien sûr, mais spirituels aussi. Les obstacles posés par la vie quotidienne et l'histoire: les faiblesses, les injustices des hommes, les disparités sociales, les maladies, les adversités. Ces obstacles sont souvent difficiles à éliminer, mais il faut faire avec, en les évitant ou les supportant. Il y a surtout les résistances du cœur: idolâtries, jalousies, avarices, corruptions, fraudes, mensonges. Avec ça, on ne peut pas faire avec, il faut les combattre dans notre esprit, libérer notre cœur, faire espace à la présence de Dieu.

Ce dynamisme à la fois concrète et ascétique fait partie de notre mission de chaque jour, jusqu'à la rencontre définitive avec le Seigneur. Que la Bienheureuse Vierge Marie nous accorde toujours sa protection maternelle: pas d'attente passive et résignée dans notre intériorité, mais un cœur soucieux d'aller à la rencontre du Sauveur dans les chemins de l'histoire.

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

COMMUNIQUE DE LA CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

Le secrétariat général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) au nom de Son Excellence Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la CEC, présente ses condoléances les plus émues au directeur et au personnel de La Semaine Africaine, suite aux décès inopinés de MM. Jean BANZOUZI MALONGA, responsable du bureau de Pointe-Noire et Jacques BAMONANA, responsable commercial, tous deux agents de La Semaine Africaine.

En ces temps d'épreuve, il vous exprime la proximité de nos pères-évêques et le soutien dans la prière pour le repos de leur âme.

Abbé Brice Armand IBOMBO

MINISTERE DU TOURSIME ET DES LOISIRS
COMMISSION D'ORGANISATION

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LA PARTICIPATION A LA 1ère EDITION DE LA SEMAINE DE LA GASTRONOMIE CONGOLAISE

Le Ministère du Tourisme et des loisirs organise, du 21 au 28 décembre 2021 à Brazzaville, devant l'esplanade du gymnase Henri ELLENDE, la 1ère édition de la Semaine de la gastronomie congolaise dont l'objet est la valorisation des mets des différents départements du Congo.
Cette activité est ouverte aux restaurateurs, aux hôteliers, aux chefs cuisiniers et traiteurs de Brazzaville et ses environs.

ADRESSE
Les dossiers doivent être déposés au Cabinet du Ministère du Tourisme et des Loisirs sis à l'immeuble Man Grite, 6e étage, centre-ville, vers le marché Plateau ville, Brazzaville.
Tél.: +242 06 968 6765
E-mail: mtl.gouv.congo@gmail.com; contact@tourisme.gouv.cg

DOSSIER DE CANDIDATURE
• Fiche d'inscription à retirer à la Direction Générale des Loisirs (immeuble des Conseils consultatifs nationaux, Mpila, vers le dépôt de gaz FAAKI), à la Direction Générale du Tourisme et de l'Hôtellerie (immeuble 5 février, 2e étage, en face de l'ambassade de Russie), à l'Office de Promotion de l'Industrie Touristique (aéroport international de Maya-Maya), au Cabinet sis à l'adresse sus-indiquée ou sur le site de l'activité ;
• Copie de la carte d'identité en cours de validité;
• Casier judiciaire et certificat de nationalité;
• CV du candidat;
• Copie de l'autorisation d'exploitation du restaurant ou de l'hôtel délivrée par le
ministère du Tourisme et des loisirs;

• Pour les candidatures individuelles: Joindre une recommandation signée du responsable de l'établissement dans lequel évolue le candidat, avec références
professionnelles;
• Pass sanitaire;
• Frais d'inscription: 50.000 Francs CFA.

DATE LIMITE: 15/12/2021, à minuit. Les dossiers incomplets ou reçus hors délais ne seront pas pris en compte.

Fait à Brazzaville, le 26 novembre 2021.

Pour la commission d'organisation.

Churchi Young LOKO KAYA

ANNONCE LEGALE

Dissolution de la société JAYZ

Aux termes du Procès-verbal des décisions des associés, en date du 10 octobre 2021 à Brazzaville, enregistré le 24 novembre 2021, sous le numéro 3079, folio 226/9, les associés de la société JAYZ, société à responsabilité limitée au capital de F. CFA 1.000.000, dont le siège est sis à Brazzaville, 94, rue Léon Jacob-Mpila, Brazzaville, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG/BZV/15 B 6047.

Ont décidé:

- De la dissolution anticipée de la société JAYZ par l'annulation du contrat de société.

Une expédition du procès-verbal de ladite assemblée a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce, et, en conséquence, le numéro 21 DA 249, a été attribué audit dépôt.

Pour avis,

Cabinet d'expertise comptable B.A.C.C.F.

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office à Brazzaville, Résidence les Flamboyants, Place de la Fontaine ex-camp 15 Août; Boite Postale: 2927, Brazzaville, République du Congo
Téléphone: (00242) 06 677 89 61/05 694 93 50
E-mail: salomonlouboula@gmail.com

ANNONCE LEGALE

TOTAL CONGO S.A.

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU CAPITAL DE 10.000.000 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL: RUE DE LA CORNICHE, CENTRE-VILLE
B.P.: 1037, BRAZZAVILLE - REPUBLIQUE DU CONGO.
RCCM N°CG-BZV-01-2001-B14-00069.

- Changement de Représentant Permanent de l'Administrateur TOTAL OUTREMER; - Proposition de modification de la dénomination sociale et de l'article 1 Forme-Dénomination des Statuts de la société; - Démission de la Directrice Générale et d'une Administratrice; - Cooptation d'un Administrateur; - Désignation du nouveau Directeur Général et Pouvoirs; - Convocation de l'Assemblée Générale Mixte; - Pouvoirs et formalités; - Inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

I/- Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration du 16 Août 2021 à 8 heures, les Administrateurs de la société TOTAL Congo S.A, réunis à Paris La Défense dans les locaux de la société TOTAL OUTRE-MER, sur convocation faite par le Président, ont:
- Pris acte de la désignation de Monsieur Olagoke ALUKO, en qualité de Représentant Permanent de l'Administrateur TOTAL OUTRE-MER;
- Proposé à l'Assemblée Générale de la société TOTAL CONGO S.A de changer la dénomination sociale en «TotalEnergies Marketing Congo», à compter du 1er septembre 2021 et de modifier en conséquence l'article 1 Forme-Dénomination des Statuts de cette Société;
- Pris acte de la démission de Madame Fanny CANET des fonctions d'Administratrice et de Directrice Générale de la société;
- Décidé de coopter Monsieur Gregory POETSCHKE en qualité d'Administrateur de la société TOTAL CONGO S.A, en remplacement de Madame Fanny CANET, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de le nommer à effet au 16 Août 2021, aux fonctions de Directeur Général de la Société TOTAL-CONGO S.A pour la durée de son mandat d'Administrateur;
- Par la validation de ces projets des résolutions, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Mixte pour le 20 Août 2021 à 10 heures, au siège social de la Société TOTAL OUTRE-MER, à l'effet de délibérer sut la ratification de la Cooptation d'un Administrateur et sur la modification de la dénomination sociale et modification corrélative de l'article 1 Forme - Désignation des statuts de la société TOTAL CONGO S.A.

II/- Aux termes des résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 20 Août 2021, les actionnaires de la Société TOTAL CONGO S.A ont, sur proposition du Conseil d'administration:
1°/- Statuant aux conditions de quorum et de vote des Assemblées Générales, ratifié la cooptation de Monsieur Grégory POETSCHKE en qualité d'administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à se réunir en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
2°/- Statuant aux conditions de quorum et de vote des Assemblées Générales Extraordinaires, décidé de modifier la dénomination sociale de TOTAL CONGO S.A en TotalEnergies Marketing Congo, à compter du 1er septembre 2021.
3°/- A l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité nécessaires, l'Assemblée Générale a donné pouvoir au porteur de copie ou d'un extrait du Procès-verbal;

III/- Dépôt légal desdits Procès-verbaux a été effectué, le 08 Octobre 2021, sous le numéro 21 DA 225, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, et l'inscription modificative de l'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier a été entrepris le même jour sous le numéro RCCM CG/BZV/01-2001-Bl4-00069 par les soins du Notaire soussigné.

Pour insertion légale,

Brazzaville, le 24 Novembre 2021,

Maître Salomon LOUBOULA.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P : 1718 / Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CONGO

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 06 Octobre 2021, enregistré à Brazzaville, aux domaines et timbres le 07 Octobre 2021, sous le folio 185/24 N° 4002, il a été constitué une Société Anonyme en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination: SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE DU CONGO en sigle «A.M.C»;
Forme: Société Anonyme avec Conseil d'Administration, Entreprise régie par le code des assurances;
Capital: Cinq milliards (5 000 000 000) de francs CFA, divisé en cinquante mille (50 000) actions de cent mille (100 000), chacune entièrement souscrites et libérées au 3/4 soit la somme de trois milliards sept-cent cinquante millions (3 750 000 000) de francs CFA;
Siège social: Boulevard Denis Sassou Nguesso, Brazzaville, République du Congo;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
- Toutes opérations d'assurances et de réassurances sur tous risques pouvant entraîner tous dommages, matériels ou immatériels quelle qu'en soit l'origine, ainsi que tous risques de responsabilité civile, professionnelle ou autres; - La souscription de contrats d'assurance pour le compte d'autres entreprises agréées avec lesquelles elle a conclu un accord à cet effet; - La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires; - Et plus généralement toutes opérations économiques entrant dans l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement.
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM;
RCCM: CG/BZ/01-2021-B14-00070 du 14 octobre 2021.
Président du Conseil d'Administration: Monsieur MOUGNENGUE BITANDA Florian.
Il est à noter que conformément aux dispositions du code CIMA, la nomination du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des Commissaires aux comptes est subordonnée à l'approbation de la Commission Régionale du Contrôle des Assurances et à l'agrément du Ministère en charge des Assurances. Aussi, avant tout lancement de ses activités la Société est tenue d'obtenir l'Agrément du Ministère en charge des Assurances en République du Congo.

Pour insertion légale
-Maître Léole Marcelle KOMBO-

REMERCIEMENTS

Les familles KINANGA de Kingouala, DAMBA (Ba-Louangou) du district de Kimongo, la lignée Alexandre MOUNOUA, les enfants, petits-enfants et arrières-enfants PONGUI et MATETE, remercient la communauté Sundi de Kimongo, le groupe folklorique Bana-Zola de Mboukoulou, les amis et connaissances pour l'assistance multiforme manifestée lors du décès de la veuve MATETE née Albertine OUMBA-LOLO, venue au monde le 17 décembre 1934 à Kindongui, et décédée le 5 novembre 2021 des suites d'une longue et pénible maladie à l'hôpital général de Dolisie. Elle a été inhumée le lundi 15 novembre 2021 au cimetière municipal Mulende.
Albertine OUMBA-LOLO était mère de 9 enfants, grand-mère de 46 petits-enfants, arrière-grand-mère de 2 arrière-arrière-petits-enfants.

Qu'ils trouvent, ici, nos sincères remerciements.
Que Dieu Tout-puissant puisse l'accueillir avec joie dans sa maison.

DETENUS MORTS EN PRISON

Les défenseurs des droits de l'homme condamnent le silence des autorités

Le décès de plusieurs individus détenus provisoirement dans les geôles du Commandement territorial des forces de police de Brazzaville sont intervenus à partir du 5 novembre dernier. Cette situation dramatique a fait l'objet d'une déclaration de sept organisations de défense des droits de l'homme au cours d'un point de presse mercredi 17 novembre 2021, au siège du Centre d'actions pour le développement (CAD), à Brazzaville.

Trésor Chardon Nzila Kendet (au milieu) pendant le point de presse

Ces organisations condamnent fermement le silence assourdissant des autorités et leur demandent de faire la lumière sur ces décès puisqu'aucune communication officielle n'est faite à ce sujet.

Dans leur déclaration rendue publique par Trésor Chardon Nzila Kendet, directeur exécutif du CAD, en présence de Gaspard Mienantima, président du Cercle uni des droits de l'homme et de la culture de paix (CUDHOC) et de quelques parents des victimes, il ressort que les corps sans vie ont été déposés à la morgue municipale de Brazzaville, à côté du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B). Le chiffre varie entre cinq et six morts. Selon eux, ces décès sont survenus dans des circonstances troubles, pour tenter de dissimuler les faits et en violation totale des règles et procédures applicables dans ce genre de cas.

Les organisations de défense des droits de l'homme ont déjà identifié trois familles endeuillées par cette tragédie. La déclaration indique que plusieurs sources, suivant les informations en leur possession, ont révélé l'existence des corps non identifiés à la morgue municipale. Mais, les organisations ne parviennent pas à vérifier en raison de plusieurs obstacles. Malgré cela, les recherches se poursuivent et les organisations de défense des droits de l'homme demandent aux familles ayant un parent écroué à la direction départementale de la police de Brazzaville de se faire connaitre.

Un des parents des victimes, Alain Dieudonné Fortuné Elek, a ainsi motivé sa présence à ce point de presse: *«Je suis ici suite à la mort de mon premier fils âgé de 26 ans. Quand j'ai reçu l'appel, il était enfermé au Comus à Moukondo. Le lendemain matin, il était transféré au commissariat central. Je m'y suis rendu pour le voir. Le colonel, qui m'a reçu, m'a expliqué le motif de l'arrestation de mon fils. Il serait un fumeur de cocaïne. Deux jours après ma visite, mon fils n'était plus là. C'est à la morgue qu'on a retrouvé son corps. Il était chauffeur de profession». «Pour que l'enquête soit indépendante et transparente, il est absolument nécessaire qu'une autopsie des corps soit réalisée. Seule l'autopsie nous dira avec exactitude de quoi sont mortes ces personnes. Les victimes ne sont que des hommes. Pourtant il y a quelque temps, nous avons attiré l'attention des autorités congolaises, en ce qui concerne les maltraitances, les mauvaises conditions de détention dans les geôles de cet établissement de la police. Ce que nous vivons aujourd'hui n'est pas une surprise. Nous savons que notre force publique est caractérisée par la brutalité et la violence. Nous voudrions aller doucement pour que toute la lumière soit faite afin que nous tirons toutes les conclusions nécessaires; que justice soit faite et que les responsabilités soient établies. Nous avons des dossiers qui attestent que les corps sont à la morgue. Ces personnes sont mortes entre les mains de la police. Nous avons déjà engagé une action en justice avec les parents connus des victimes»*, a insisté Trésor Nzila Kendet.

Pour rappel, le Congo est membre des Nations Unies. Il est signataire de plusieurs Conventions, dont celle portant sur la torture, le pacte international relatif aux droits civils et politiques et bien d'autres instruments. Au niveau national, il existe des lois qui interdisent ces pratiques. Et, la Constitution stipule bien que la personne humaine est sacrée. Elle a droit à la vie et l'Etat a l'obligation de la protéger.

Philippe BANZ

SANTE

Un laboratoire moderne ouvre à Nkayi

Nkayi, la ville sucrière, a depuis le mois d'octobre dernier un laboratoire de biologie médicale privé dénommé *«Bio-Nkayi»*. Entièrement réhabilité et équipé, il est situé au quartier Mwana-Nto (arrondissement 1). Sa cérémonie d'ouverture officielle s'est déroulée sous le patronage de Jean Claude Bamenguina, administrateur-maire de cet arrondissement, en présence du Dr Odilon Mouamba-Nzembe, biologiste médical, manager de ce laboratoire et d'autres invités de marque, dont des membres du club des marcheurs de Gambouissi de Pointe-Noire.

Une vue du bâtiment

«Financé sur fonds propres, et construit en matériaux durables, le centre occupe une aire de 450 m². On y trouve deux compartiments: le premier abrite une salle d'accueil des patients, le bureau de réception, la salle de prélèvement, une unité biochimie et immunologie, une unité d'hémobiologie et une unité de bactériologie parasitologie. Le deuxième est réservé à la galerie de diagnostic. On y trouve deux bureaux de consultation libres et une unité de biologie moléculaire en cours d'installation. Chaque compartiment dispose de toilettes pour le personnel et pour les clients.

Le centre est équipé par ailleurs d'un plateau technique neuf de qualité, de dernière génération. Un personnel qualifié et expérimenté (médecins laborantins et paramédicaux) y travaillent. Outre le diagnostic, on y fait de la recherche fondamentale», a dit le Dr Odilon Mouamba-Nzembé en présentant la structure.

L'accès aux soins est ouvert à toutes les couches sociales. *«L'objectif final est de couvrir les départements constituant le grand Niari»*, a-t-il indiqué.

pendant la coupure symbolique du ruban

Les participants ont suivi à cette occasion quatre communications scientifiques: *«La problématique de la vaccination COVID-19»*, développée par le Dr Luc Magloire Boumba, biologiste; *«L'anatomie pathologie à la croisée des chemins entre la clinique, la chirurgie et la biologie»*, par le Dr Fabien Gaël Mouamba, anatomopathologiste; *«L'intérêt des explorations fonctionnelles physiologiques dans le diagnostic»*, par le Dr Ghislain Loubano-Voumbi, biologiste physiologiste, et *«La maladie rhumatismale AVC en zone rurale»*, par le Dr Sorel Ngassaki, neurologue.

Après ont suivi la coupure symbolique du ruban par l'administrateur-maire, le rituel traditionnel de protection et de bénédiction du site par les sages Sundi et la visite guidée.

Pour Jules Ongolambia, habitant de Nkayi, *«cette structure manquait à Nkayi. Nous n'allons plus effectuer de longs voyages pour aller faire faire les examens biologiques. Merci d'y avoir pensé»*.

Equateur Denis NGUIMBI

SANTE ANIMALE ET HUMAINE

Promouvoir les bonnes pratiques dans l'usage des antimicrobiens

Sous les auspices de l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, Pascal Robin Ongoka, a procédé mercredi 10 novembre dernier à Brazzaville, au lancement de la formation des vétérinaires, paravétérinaires et agents de santé au bon usage des antimicrobiens. Dans l'objectif d'améliorer l'utilisation et la distribution des antimicrobiens à usage vétérinaire par les techniciens de santé animale, les importateurs, les distributeurs et éleveurs, en vue de la protection de la santé publique. Les conclusions issues de cette formation permettront de promouvoir les bonnes pratiques dans l'usage des antimicrobiens.

Après la cérémonie d'ouverture de la formation

Pour Yannick Ariane Rasoarimanana, représentante résidente de la FAO en République du Congo, la Banque mondiale a estimé, d'un point de vue économique, que les pertes en productivité et en vie humaines résultant de l'inefficacité des antimicrobiens engendreraient une contraction de l'économie mondiale de l'ordre de 3,8% d'ici à 2050, et feraient ainsi basculer 28 millions de personnes supplémentaires dans la pauvreté. Comme la COVID-19, la résistance aux antimicrobiens aura des conséquences économiques lourdes pour les pays en développement, du fait de la relative faiblesse des systèmes de santé. Une thèse corroborée par Pascal Robin Ongoka pour qui *«la résistance aux antimicrobiens (RAM) constitue un réel problème de santé publique, responsable des échecs thérapeutiques causant chaque année entre 700.000 et 1.000.000 de décès dans le monde»*.

Ainsi, pour lutter contre cette résistance, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a adopté en 2015 un plan d'action mondial mis en œuvre dans les Etats, à travers des plans d'action nationaux, avec l'appui de la tripartite regroupant la FAO, l'OMS et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), suivant l'approche *''une seule santé''*.

Grâce à la formation, les professionnels de santé animale et humaine ont renforcé leurs capacités en matière d'identification, de développement et d'application des compétences et connaissances, pour leur rôle dans la surveillance et la prévention de la résistance aux antimicrobiens. Il s'est agi, entre autres, d'améliorer la connaissance de la problématique de la résistance aux antimicrobiens chez les animaux (terrestres et aquatiques) et chez l'homme, ainsi que son impact sur l'environnement; d'expliquer l'importance de l'opérationnalisation de l'approche *''une seule santé''* dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens; d'améliorer l'encadrement de l'usage de ces antimicrobiens, notamment leur détention, leur conservation et leur prescription; promouvoir leur bon usage chez les animaux, notamment ceux dont les produits sont destinés à la consommation humaine.

La formation des vétérinaires, paravétérinaires et agents de santé au bon usage des antimicrobiens s'est faite en mode présentiel, dans le strict respect des mesures barrières contre la COVID-19. Cette activité a réuni nombre de participants venus des secteurs de santé animale et humaine, de l'agriculture et de la pêche, de l'environnement et du développement durable, de l'enseignement supérieur ainsi que de la société civile.

Marcellin MOUZITA

REMERCIEMENTS

Très touchés par les témoignages de soutien et de sympathie lors du décès de leur frère, père et fils, Daniel MASSAMBA, maître assistant à l'Ecole nationale supérieure polytechnique (ENSP) à la retraite, décès survenu le 4 octobre 2021, le Dr André Loubaki, les enfants Massamba et toute la famille Massassika remercient de tout cœur le personnel du ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Université Marien Ngouabi, principalement de l'ENSP, de la Faculté de sciences et techniques (FST) et de la Direction des examens et concours (DEC), tout comme les amis et connaissances.

Que Dieu vous bénisse

SANTE

Des journalistes formés au dépistage communautaire démédicalisé

Prélude à la Journée internationale de lutte contre le SIDA, et dans le cadre de la semaine internationale de dépistage du VIH organisée du 22 au 28 novembre, il s'est tenu vendredi 26 novembre 2021 au siège du Comité de coordination nationale (CCN), à Brazzaville, sous l'égide du directeur exécutif du Réseau national des associations des positifs du Congo (RENAPC), Jean-Pierre Mahoungou, un atelier de formation des journalistes sur le thème: *«Les approches différenciées du dépistage et l'importance du dépistage communautaire démédicalisé».*

Les journalistes pendant la formation

Cet atelier a réuni sept journalistes de divers organes de presse locale sur dix prévus pour faire d'eux des alliées dans la promotion et la communication liée au dépistage communautaire médicalisé du VIH. Il a eu pour objectif spécifique d'accroître sa visibilité, en mettant un accent particulier sur les populations clés: les hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes, les filles du trottoir (PS), les personnes détenues dans les prisons et autres lieux de rétention, etc. Les personnes en détention sont des hommes, des femmes et des personnes transgenres qui sont incarcérées, de manière provisoire ou permanente. En lieu de détention, il est observé de nombreuses pratiques susceptibles d'exposer ces personnes à des risques d'infection à VIH comme l'utilisation commune d'outils tranchants, les rapports sexuels consentis ou forcés, la circulation des drogues injectables…

C'est pour rendre visibles les actions menées par le RENAPC que les journalistes ont été édifiés sur le rôle des communautaires dans le traitement pour tous suivant l'atteinte des 90,90,90 de l'ONUSIDA: 90% de personnes connaissent leur statut sérologique, 90% de personnes infectées dépistées sont mises sous traitement anti rétroviral durable et 90% des personnes infectées suivent le traitement et ont une charge virale indétectable.

Il ressort de cette formation que les hommes ayant des rapports sexuels entre eux, les filles de joie (PS) au Congo préfèrent se faire dépister dans des communautés puisqu'ils ne souffrent d'aucune stigmatisation et discrimination. Ils y sont bien accueillis et bien compris.

La formation, animée par Brice Evina, point focal et facilitateur et le Dr Carel Ervane Goma, s'est articulée autour des connaissances générales sur le VIH/SIDA, le dépistage communautaire démédicalisé du VIH et les populations clés, cibles de ce dépistage.

Pour les formateurs, le VIH-SIDA au Congo est généralisé et surtout féminisé. En 2020, a indiqué Brice Evina, le taux de prévalence dans la population de 15 ans et plus était estimé à 3,6% selon l'ONUSIDA. *«Selon l'enquête de séroprévalence et suivant les indicateurs du SIDA au Congo, la pandémie reste féminisée avec un ratio de prévalence femme/homme de 2, 3% chez les adultes et de 3,6% chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans»*, a-t-il souligné. En ce qui concerne l'importance du dépistage communautaire démédicalisé du VIH, a poursuivi Brice Evina, la stratégie permet d'atteindre un large public. Les communautaires sont à l'écoute des populations clés et assurent un lien avec un ou des centres de santé pour une prise en charge. La séroprévalence chez les hommes ayant des rapports sexuels entre eux est de 41,2%, d'après une étude ayant porté sur 1 271 personnes à Brazzaville et Pointe-Noire. L'incidence des maladies sexuellement transmissibles est de 42,1%, selon l'enquête couplée à la sérologie du VIH chez les populations clé en 2018.

Le dépistage communautaire démédicalisé du VIH permet d'atteindre une cible plus large afin de minimiser les risques de contamination du SIDA, qui est un problème majeur de santé publique au Congo. Il offre des services fixes et mobiles à la demande du public. A Brazzaville, les services sont offerts au site du RENAPC et à Pointe-Noire derrière la mairie de l'arrondissement Mvou-Mvou, a dit Brice Evina, le point focal.

Clôturant l'atelier, Jean-Pierre Mahoungou a remercié les médias nationaux qui ont aidé les membres du RENAPC, pendant la période de rupture des antirétroviraux au Congo.

V.M.

DEREGLEMENT CLIMATIQUE

La Cop 26, une Cop des enjeux et des stratégies

A la COP26, 197 nations ont pris part. Le Congo a été représenté au plus haut niveau par le Président de la République Denis Sassou-Nguesso. Et parmi les éminentes personnalités ayant participé à ce grand forum qui s'investissent dans la recherche des solutions durables pour sauver la planète contre le dérèglement climatique,·le Congolais Michel Innocent Peya, écrivain et chercheur qui s'évertue à sensibiliser l'opinion nationale et internationale à cette cause, en l'occurrence les chefs d'Etats.

Michel Innocent Peya (à g.)

La planète est en effet sous une grande menace de disparition. Devant celle-ci, Innocent Peya se meut non seulement pour la bonne forme mais aussi pour être au parfum de tout ce qui en découlerait.

Après moult tergiversations et tractations, la Cop26 a accouché d'un pacte dit pacte de Glasgow. De nouveaux engagements ont été adoptés pour limiter le réchauffement climatique à 1,5° Celsius. Mais ces engagements nouveaux ne font pas l'unanimité chez les participants. D'aucuns estiment que certains aspects n'ont pas été pris en compte dans ce texte, notamment l'abandon programmé du charbon. Ils soutiennent que le charbon et les énergies fossiles soient supprimés sans circonstances atténuantes.

La Cop 26 a ainsi posé les jalons d'une transition vers l'abandon des énergies fossiles. Et, le retour des Etats-Unis dans l'Accord de Paris a éveillé les esprits inconscients.

Le Chef de l'Etat congolais Denis Sassou-Nguesso, en jouant sa partition, a rappelé à l'assistance que son pays le Congo se situe au seuil du bassin du Congo, immense massif de forêts et de tourbières. Il est aujourd'hui le premier facteur de carbone de la planète, après la déforestation de l'Amazonie. A elles seules, les tourbières de la Cuvette centrale séquestrent 31 milliards de tonnes des carbones, soit trois années de missions mondiales. La place qu'occupe le Bassin du Congo dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris est donc incontournable. Pour Michel Innocent Peya, les .engagements des décideurs de la planète ont été surtout au niveau de la contribution de l'Etat, la dépollution, la dé carbonisation et la réduction de la température. La Cop26 avait pour toile de fond quatre points fondamentaux. Entre autres l'Accord de Paris, la, convention et les changements climatiques et l'approche coopérative au niveau de la vente du carbone, tout comme le problème des finances climatiques. Toutefois, il a été décidé d'accompagner les pays en développement. La Cop 26 qui s'est qualifiée Cop des enjeux, Cop des stratégies pour certains et ‘Cop de dernière chance· pour d'autres a eu pour but naturellement de discuter de l'avenir de la planète, a-t-il Michel Innocent Peya.

Firmin AWENE

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE
N°389/2021/BZ-C

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	27687 du 30-09-21	Sect CI, bloc 15 ; Plle 19 ; Sup : 320,00m2	0SOPROGI (QUARTIER 905 ITATOLO)	9-BZV	NGATSONGO Honoré
2	27741 du 15-10-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	BOWAO IBOUKA Blaise
3	27412 du 13-07-21	Sect BF, bloc 140 ; Plle 38 ; Sup : 451,23m2	37, RUE INTSIALA (QUARTIER MIKALOU II)	9-BZV	AMPA-MONGO Daniel
4	26962 du 26-03-21	Sect P13, bloc 60 ; Plle 6 ; Sup : 117,89m2	15BIS, RUE TSIBA	5-BZV	NGALEBAGUI Solga Pamphile
5	6367 du 14-10-21	Sect -, bloc 182 ; Plles 6,7 et 8 ; Sup : 1.198,91m2	INTSIBA	7-BZV	Ntsiba ATALI Irène
6	27756 du 19-10-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,06m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	DUFATANYE Bonaventure
7	27752 du 15-10-21	Sect : Zone Rurale ; Sup : 49.210,34m2 soit 4ha92a10ca	PEAGE LIFOULA	POOL	MOUDIONGUI Adako
8	27836 du 08-11-21	Sect P7suite (ex.P7), bloc 6 ; Plle 12 (ex.1741) ; Sup : 402,99m2	1741, RUE ALBERTMAMPIRI (BATIGNOLE)	4-BZV	MALONGA Sylvie Julienne
9	27835 du 08-11-21	Sect P7 suite, bloc 6 ; Plle 1 (ex.1736) ; Sup : 605,13m2	1736, BOULEVARD DENIS SASSOU NGUESSO (BATIGNOLE)	4-BZV	MALAMBA Madeleine
10	19543 du 05-06-18	Sect CK, bloc - ; Plle 8 ; Sup : 390,08m2	RUE DES ANCIENS COMBATTANTS	9-BZV	DANGHAT Zita Larissa
11	19388 du 13-04-18	Sect BD4, bloc 211 ; Plle 17 ; Sup : 268,63m2	61, RUE MAYOMBI (NKOMBO LA TELE)	9-BZV	DANGHAT Zita Larissa
12	27823 du 05-11-21	Sect P8, bloc 124 ; Plle 13 (ex.09) ; Sup : 360,78m2	91, RUE DJOUE	4-BZV	MATSIMA Jean Alban
13	27822 du 05-11-21	Sect P7, bloc 139 ; Plle 14 (ex. 1773) ; Sup : 727,77m2	1773, RUE BASSOUNDI	4-BZV	MATSIMA Jean Alban
14	27814 du 04-11-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 424,33m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS S. N'GUESSO	POOL	NGANKOU Alhod Friedman
15	27678 du 27-09-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 20.000,00m2 soit 2ha00a00ca	VILLAGE IMPANI (TERRE IBINA)	POOL	NGANKOU Alhod Friedman
16	27802 du 02-11-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 320,64m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS S. NGUESSO	POOL	SIDINA Keïhel
17	27667 du 23-09-21	Sect P4, bloc 94 (ex.34) ; Plle 11 (ex. 10) ; Sup : 191,13m2	59, RUE MBOKO (QUARTIER GAÏKA)	3-BZV	SOGONA BABOUYA
18	27821 du 05-11-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 7.200m2	QUARTIER PAUL GAMBI	POOL	LEKAKA Sylvain
19	27684 du 29-09-21	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 20.000,00m2	VILLAGE MINGALI BAMBOU	POOL	YOCKA Roger Rufin et ses Enfants
20	27710 du 06-10-21	Sect -, bloc - ; Plle 01 ; Sup : 2.903,46m2	AVENUE GERARD ONDAYE QUARTIER MATADI	CUVETTE	OVOUNDA Georgette Madeleine Charlotte
21	27407 du 13-07-21	Sect BF, bloc 41 ; Plle 13 ; Sup : 641,37m2	3, RUE OTSOUAMVA (QUARTIER NKOMBO)	9-BZV	NGAKOSSO IKIA Brigitte
22	27805 du 02-11-21	Sect BD4, bloc 213 ; Plle 08 ; Sup : 305,75m2	RUE MAYOMBI (QUARTIER NKOMBO)	9-BZV	TABAKA Mexan Guillaume
23	6324 du 08-09-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 361,28m2	09, RUE OKINGA (QUARTIER 712 ITSALI)	7-BZV	Enfants NGATSE
24	20097 du 08-04-19	Sect P8, bloc 70 ; Plle 2 ; Sup : 302,35m2	26, RUE POLYDOR	4-BZV	ELINGABATO IBARRA Jean OTSOUNDOU Aymar
25	27801 du 02-11-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 350,45m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	MBOUMA Serge Wilfride
26	5595 du 11-08-20	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 341.930,25m2 soit 34ha19a30ca	VILLAGE DIEU LE VEUT	POOL	SCI IMMO-TRIO
27	27679 du 27-09-21	Sect P13, bloc 166 ; Plle 13 ; Sup : 362,42m2	9, RUE FOULOUMOUERI (QUARTIER MOUKONDO)	4-BZV	MAMBEKE BOUCHER Bernard Luis Noël
28	27374 du 08-07-21	Sect P11, bloc 36 ; Plle 16 ; Sup : 272,89m2	1111, RUE BORDEAUX	5-BZV	NDONA Madeleine
29	26834 du 19-02-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 397,39m2	MAKABANDILOU (ACADEMIE)	9-BZV	ITOUA SOMBOKO Rhane Sandrine
30	22384 du 03-11-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 399,40m2	MAKABANDILOU (ACADEMIE MILITAIRE)	9-BZV	NIELENGA Julienne
31	22383 du 03-11-20	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 399,09m2	MAKABANDILOU (ACADEMIE MILITAIRE)	9-BZV	ITOUA NGOMBET Jacques Freddy
32	27750 du 15-10-21	Sect P4, bloc 20 ; Plle 11bis (ex.13) ; Sup : 136,94m2	67, RUE GAMBOMA	4-BZV	LOFOKA Landrine
33	27751 du 15-10-21	Sect P12, bloc 163 ; Plle 2 ; Sup : 321,10m2	4, RUE BALLOYS	6-BZV	LOFOKA Gisèle
34	27446 du 20-07-21	Sect -, bloc - ; Plle 04 ; Sup : 400,00m2	QUARTIER FLORENT TSIBA	POOL	ATSONO Odette
35	27696 du 04-10-21	Sect CJ, bloc 88 ; Plle 02bis ; Sup : 200,00m2	RUE NGAMOULE (QUARTIER MASSENGO) 3 POTEAUX	9-BZV	ONDONGO MAKAZA Rhodia
36	27840 du 09-11-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 601,25m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	IFO née NZAYAVANGAMIO Reythe Polyde
37	27164 du 18-05-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.872,00m2	KINTELE (QUARTIER UNIVERSITE)	POOL	DZO AKOUAMABE Urbain Benzer
38	27724 du 12-10-21	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.000,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	AMONA Arsène Claude
39	27725 du 12-10-21	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	AMONA Arsène Claude
40	27758 du 19-10-21	Sect P8, bloc 172 ; Plle 11 (ex.8) ; Sup : 400,00m2	125, RUE GAMBOMA	4-BZV	OKOUYA Bienvenu
41	27262 du 11-06-21	Sect P2, bloc 93 ; Plle 8 (ex. 12) ; Sup : 236,53m2	73, RUE DAHOMEENS	3-BZV	EPONGHA MOBANGO Prince Cherel
42	27095 du 04-05-21	Sect P8, bloc 179 ; Plle 9 ; Sup : 210,90m2	117, RUE FRANCEVILLE	4-BZV	FRANCISCO Sainte Thérèse Micathy
43	1453 du 03-09-09	Sect P2, bloc 22 ; Plle 3 ; Sup : 360,00m2	26, RUE DISPENSAIRE	3-BZV	OUSMAN BOUBAKAR
44	27776 du 25-10-21	Sect AN, bloc 25 ; Plle 9 ; Sup : 399,59m2	7, RUE NYANG-PONT (QUARTIER LA FERME OGB)	4-BZV	MATALI Théodora
45	27718 du 08-10-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.003,95m2	QUARTIER UNIVERSITE D. S. NGUESSO	POOL	BOMANDOU Séba stien

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Le Chef de Bureau,
Gilbert MBANDZA

Fait à Brazzaville, le 29 Novembre 2021

Hommage à Guy Noël Sam, journaliste émérite

Né le 25 décembre 1943 à Embouma, dans le district de Lékana, Guy Noël Sam Ovhey Panquima s'installe très tôt à Brazzaville en compagnie de ses père et mère. Premier enfant de ses parents, le jeune Sam ira à l'école primaire, profitant ainsi de bonnes conditions d'instruction urbaine de l'époque coloniale.

Du primaire, il passe au secondaire, puis au supérieur avec aisance, après l'obtention, au Lycée Savorgnan de Brazza, du Baccalauréat Mathématiques élémentaires (actuel BAC C).

Au Lycée, il aime la langue française et s'intéresse à la radio.

Monsieur François Itoua, alors directeur adjoint et rédacteur en chef de Radio Congo, le découvre grâce à sa voix «radiophonique» et à son élocution. Il lui fait passer, en février 1963, des tests de lecture, de diction et d'improvisation au micro qui étonnent son futur mentor.

Dès cet instant, il est adopté par l'équipe dirigeante de la Radio Congo. Accepté par Jean Malonga, le Directeur de la Radio, et épaulé par les grands noms de la maison, tels André Bernard, Guy Menga, Joachim Bitouloulou, Félicité Safouesse, Marie Josée Mathey...

En mars 1964, sous le pseudonyme de Guy Ovhey, il lance l'émission «Le courrier du pèlerin». Il s'agissait, en effet, d'une satire sociale avec le célèbre personnage ''Mon Ami Michel''.

Profitant de l'encadrement de ses aînés, à l'aide des circuits fermés pour être vite incorporé aux équipes de présentation du journal, il évolue également aux programmes en compagnie d'Alphonse Marie Toukas, Claude Bivoua, Jean Bruno Thiam, Joseph Gabio (lui aussi lycéen).

Alors que ''Le courrier du pèlerin'' suit son chemin, Guy Noël Sam ajouta à ses productions: ''Plaisir de vacances'', ''Le sport et ses vedettes'' ainsi que ''Le tour d'horizon''.

En 1965, Monsieur Lévy Charles Ngoma Mby, alors chef de service de la Télé, lui confie la présentation du bulletin météo, puis celle du journal.

Bardé de son baccalauréat, il est admis au Centre d'enseignement supérieur de Brazzaville (CESB), préfiguration de l'Université de Brazzaville - où il passe deux ans et obtient le diplôme universitaire d'études scientifiques.

En 1967, il poursuit ses études universitaires au Maroc, puis en France. Au Maroc, il obtient le diplôme d'ingénieur statisticien. En France, il étudie à Strasbourg où il obtient, successivement, la licence en 1972, la maîtrise en 1973 et le DESS en 1974, à l'Ecole Supérieure des Journalistes.

En 1975, il rentre au pays et renoue avec la radio et la télé. Là, il retrouve, entre autres, Serge Michel Odzoki, Jean Pascal Mongo, Alphonse Bouya Dimi, Orphée Okabande, Miantourila Kouba, Rose Toyo, Ghislain Joseph Gabio, Fayette Mikano, Paulette Yambo, Patrick Benjamin Eboki.

A la Radio, il évolue à la rédaction. En 1976, il devient rédacteur en chef de la radio. La voix de Révolution Congolaise faisait tonner la voix de Guy Noël Sam, au point de faire des émules. Pour preuve, *«ma passion pour la radio et la télévision est née au début des années 70, à l'époque où la Voix de la Révolution congolaise faisait tonner la voix de François Itoua, Joseph Gabio, Charles Orphée Okabande, Guy Noël Sam…»*, dixit Jean-Claude Kakou, présentateur vedette du journal de 20heures sur Télé Congo, durant la décennie 80-90.

En 1978, Guy Noël Sam est hissé en qualité de Directeur national de la Télévision.

Parallèlement, de 1979 à 1983, il est chargé de cours à l'Université, au département des Sciences et Techniques de la Communication (S.T.C), en qualité de vacataire.

En 1979, Guy Noël Sam est dépêché à Luanda pour assurer le reportage des obsèques du Président Agostinho Neto de la République Populaire d'Angola. Lorsqu'il est mis fin à ses fonctions de Directeur général de la Radiotélévision congolaise (RTC), le professeur André

Me Bavoueza et Guy Noël Sam

Patient Bokiba, alors recteur de l'Université Marien Ngouabi, lui conseille d'aller préparer sa thèse de doctorat et venir enseigner de façon pérenne à l'Université.

Il retourne en France en 1984 préparer un doctorat avec pour titre: le régime de la Radiodiffusion congolaise de 1975-1982, à l'Institut Français de Presse (Paris II Sorbonne), avec mention très bien.

La formation terminée, rentré au pays, Guy Noël Sam devient un manager des médias et maître assistant à l'Université Marien Ngouabi (S.T.C). Il est de nouveau nommé Directeur général de la Radiotélévision congolaise. Il réorganise la Télé et la Radio. Il est éditorialiste, présentateur de journaux et chroniqueur à la Télé.

Au début de la décennie 90, il inscrit sur la grille des programmes l'émission ''Carte sur table'' où il reçoit, entre autres, l'écrivain Sony Labou Tansi.

En 1992, Guy Noël Sam prend une part active à la tenue des Etats Généraux de la presse.

Toujours en 1992, il coordonne à la télévision le temps de passage de chaque candidat à l'élection présidentielle de 1992.

Avec l'avènement de la démocratie, Guy Noël Sam organise le 24 avril 1994, une conférence sous le thème: «Presse et démocratie». Il est le principal conférencier à l'Aumônerie Universitaire.

Un an plus tard, il anime une autre conférence à la Tour Nabemba, le 1er avril 1995, sous la direction de l'association Jimmy Carter. Thème: «Le rôle de la presse en démocratie». Un accent avait été mis sur la déontologie professionnelle et la responsabilité du journaliste.

En 1996, il est nommé conseiller du ministre à l'Education, Martial De Paul Ikounga.

Dans les années 2000, Guy Noël Sam a été membre du Conseil Supérieur de la Communication (CSC) et membre du Conseil de la Liberté de la Communication (CLC).

Le 9 janvier 2009, les Oscars de la presse qu'organise Monsieur Adrien Wayi lui ont été dédiés à l'occasion de ses 45 ans de carrière au sein de la presse congolaise. A cette occasion, M. François Itoua fit un témoignage retraçant la carrière élogieuse de Guy Noël Sam. En sus, le professeur André Patient Bokiba fit un témoignage retraçant la jeunesse de Guy Noël Sam mêlée à la sienne, leur amitié, les événements heureux et malheureux vécus ensemble.

Perfectionniste, Guy Noël Sam exerçait son métier d'enseignant avec passion, exigence et rigueur.

Il a formé de nombreux étudiants, en une quarantaine d'années en sciences et techniques de la communication. Parmi lesquels, on peut citer: Albert Mianzoukouta (Directeur de la Semaine Africaine), Edmond Philippe Galli, Georges Tabas, Joachim Mbanza (Ancien Directeur de La Semaine Africaine), Patrice Bebeni (Grand Angle), Yolaine Yot (Directrice DRTV), Maixent Foukou, Véran Carrhol Yanga (Rédacteur en chef adjoint, secrétaire de rédaction de La Semaine Africaine), Barthel Ndinga, Bienvenu Bardol Kondou

En 1985, il a formé un circuit fermé avec Madame Marie Jeanne Kouloumbou à la Télévision.

Guy Noël Sam aura excellé à la Radio, à la Télé, à l'Université (Bayardelle/STC), à l'ESGAE (communication), à l'ENAM (technique de réunion) en tant qu'enseignant.

Le 28 août 2009, il me fit doublement l'honneur d'avoir été présent à ma cérémonie de prestation de serment en qualité de notaire, au Palais de justice, et d'avoir été celui qui a prononcé l'allocution à l'occasion du dîner consécutif à cette prestation de serment. Monsieur Guy Noël Sam avait émerveillé l'auditoire par son talent oratoire. C'était le Maître. A cette occasion, il fit savoir à l'assistance qu'il avait fait la connaissance de mon illustre et disparu père au lycée Savorgnan de Brazza, dans la seconde moitié de la décennie 50. Marcel Bavoueza-Guinot le prit sous sa protection, le mettant à l'abri des duretés de la bleusaille et de la brimade, pratiques en vigueur dans les lycées à l'époque.

Au demeurant, l'année 2021 qui s'achève bientôt n'a pas été clémente pour la presse congolaise, car l'on a enregistré plusieurs décès: 14 janvier, le doyen François Itoua, puis Lévy Charles Ngoma Mby, suivi d'Emile Awé et, aujourd'hui, Guy Noël Sam.

Avec la mort de Guy Noël Sam, c'est tout à la fois une bibliothèque qui brûle et une légende qui disparait.

Dans la douleur, j'adresse mes condoléances les plus attristées à sa famille, aux professionnels de la communication ainsi qu'à toutes celles et à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Que son âme repose en paix !

Giscard BAVOUEZA-GUINOT.

Un citoyen congolais, originaire du Département du Kouilou, écrit au ministre d'Etat Pierre Mabiala

Monsieur le ministre d'Etat,

Onze familles terriennes sur douze du Département du Kouilou, qui voulaient obtenir la reconnaissance de leurs terres coutumières par l'Etat, pour plus tard avoir un titre foncier, ont vu leurs dossiers rejetés par la session extraordinaire de la Commission Ad hoc que vous présidiez dans ce Département.

Il est clairement établi que sur toute l'étendue du territoire national, les terres coutumières appartiennent à des familles reconnues comme telles dans chaque District, et par conséquent, dans chaque Département du Congo, il existe bien des terres coutumières auxquelles ces familles sont attachées.

La Loi N° 21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et des terrains en République du Congo, loi défendue par vous-même devant les Elus du peuple, prévoit, en son Article 16 que les propriétaires terriens doivent céder 5 pour 100 de leurs terres à l'Etat au titre des frais cadastraux et de création du titre foncier; et 10 pour 100 de la superficie de ces terres pour la constitution des réserves foncières de l'Etat; ce que ne peut contester aucun citoyen congolais.

Tandis que l'article 5 de ladite loi nous rappelle ici que ces terres coutumières sont des fonds de terres détenues en vertu des coutumes et traditions existantes. Cela étant, monsieur le ministre d'Etat, ces terres coutumières qui contiennent des bois sacrés et des sanctuaires séculaires

constituent le patrimoine matériel et immatériel de ces familles et méritent pour cela d'être préserver, pour les sortir de la précarité foncière, en leur délivrant à la fin des titres fonciers. Ceci pour leur éviter la perte des traditions, des rites et tant d'autres valeurs culturelles et cultuelles; pour se prévenir à la longue des répercussions fâcheuses dans les clans, pouvant conduire à des désordres aux conséquences imprévues.

Reconnaître aux familles terriennes de tous nos Départements ce droit foncier, revient à harmoniser, à normaliser et à réconcilier la Nation congolaise dans toute sa diversité. Le Congo gagnerait beaucoup, si dans chaque contrée, dans chaque Département, l'on reconnaissait aux

familles terriennes non contestées leurs droits fonciers.

Monsieur le ministre d'Etat, comme vous le savez vous-même, les questions de Terre et de Paix sont des questions sensibles pour une nation; et ce sont des questions délicates, d'autant plus qu'elles sont intimement liées. Pour preuve, prenons cet exemple: à la victoire de la Révolution d'octobre

en Russie, les deux lois, les toutes premières que l'Etat soviétique naissant avait prises, c'étaient: la loi sur la Paix (Zakohn o Mirè), et la loi sur la Terre (Zakohn o Zemhliè). Ce sont des questions tellement délicates que notre pays devrait prendre du recul pour les traiter avec la patience nécessaire, pour ne pas laisser à certains citoyens, je cite: «un goût de quelque chose d'inachevé», «un sentiment d'affaires classées», «le manque de paix des cœurs», «des frustrations»; pour rapporter ici des avis recueillis.

J'ai personnellement beaucoup appris du ministre des Affaires foncières, à travers l'émission ''Le Foncier'' qu'anime le journaliste émérite Niama-Ibouili, depuis des années déjà sur Télé-Congo.

Ainsi, s'approprier des emprises de l'Océan, des fleuves, etc. est interdit aux familles terriennes qui doivent observer les distances nécessaires prévues par la loi, et doivent donc exclure ces espaces côtiers des terres qu'ils possèdent.

De même, les espaces qui contiennent des forêts artificielles d'eucalyptus (ces arbres plantés à l'initiative du Président de la République, pour sa politique environnementale), sont à exclure des superficies de terres qu'on leur reconnaît.

Par ailleurs, les forêts du Congo sont du domaine de l'Etat qui, seul, a droit de signer des contrats avec les sociétés d'exploitation de bois, en leur attribuant des espaces de forêts. Néanmoins, faut-il toujours que nous nous souvenions que ces forêts sont les milieux naturels de vie ou de survie des peuples autochtones (des citoyens qui ont aussi droit à la vie), tant qu'il leur reste des espaces de forêts là-bas. Et l'Etat prévenant saura toujours laisser des espaces de forêts pour ces Hommes des forêts.

Monsieur le ministre d'Etat, les téléspectateurs avaient aimé et bien apprécié les travaux que vous aviez conduits avec passion dans le Département de la Sangha pour la même cause, et ils auraient bien souhaité qu'il en soit de même dans tous les autres Départements. Ceci pour la paix sociale que nous voulons dans notre pays, ainsi que pour le vivre ensemble que nous recherchons et tissons, chaque jour que Dieu fait, pour la Nation congolaise.

Excellence, monsieur le ministre d'Etat, merci!

Pascal Blaise TCHINIANGA TCHIBOUANGA,

Un fils du Département du Kouilou

HAUT COMMISSARIAT A LA REINSERTION DES EX COMBATTANTS
PROJET D'APPUI A LA PROMOTION DES MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES
DANS LE DEPARTEMENT DU POOL UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ELABORATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT DU PROJET D'APPUI A LA PROMOTION DES MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES DANS LE DEPARTEMENT DU POOL
N°005C/PASD-2021

La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 28 juin 2017, un Accord de don de 2 750 000 de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui à la Promotion des Moyens de Subsistance Durables dans le Département du Pool (PASD). Une partie des fonds du projet est réservée à l'élaboration du rapport d'achèvement du Projet.

L'Unité Nationale de Coordination du Projet PDAC, en charge de la gestion fiduciaire du PASD, invite les personnes éligibles à présenter leur dossier de candidature comprenant:
- un diplôme de niveau Bac+5 en sciences sociales (économie, démographie, sociologie, psychologie, géographie, développement rural…), statistique ou équivalent.
- avoir déjà réalisé au moins 3 prestations similaires notamment en milieu rural;
- avoir une bonne connaissance du suivi/évaluation de projets et programmes financés par les bailleurs de fonds (en particulier la Banque mondiale);
- avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique;
- avoir une bonne connaissance des localités de la zone du projet serait un atout.

Le dossier de candidature devra comporter:
- une lettre de soumission;
- un curriculum vitae;
- une photocopie du diplôme requis,
- des certificats, attestations, copies de contrats ou autres documents justifiants l'expérience du consultant;
- une proposition technique décrivant la compréhension de la mission, la méthodologie de travail et le calendrier du processus d'évaluation.

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de comparaison des CV, conformément aux Directives de passation des marchés de la Banque mondiale.

Les termes de référence peuvent être consultés à l'Unité Nationale de Coordination du PDAC. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés au plus tard, le vendredi 3 décembre 2021, au siège du Projet sis Boulevard Denis SassouNguesso, Mpila/Brazzaville – République du Congo, Tél: (242) 06 858 88 88; E-mail: pdac2021@outlook.com et pdacuncp@gmail.com, les jours ouvrables, de 9 heures à 15 heures 00.

Fait à Brazzaville, le 25 Novembre 2021

Le Coordonnateur National du PDAC

Isidore ONDOKI

REPUBLIQUE DU CONGO

PDAC

BANQUE MONDIALE

MINISETERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES DALOTS D'EQUILIBRE AU PONT DE BILALA DANS LE DEPARTEMENT DU KOUILOU
N°008C/PDAC/2021

La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC).. Une partie des fonds du projet est réservée au contrôle et à la surveillance des travaux de construction des dalots d'équilibre au pont de Bilala, dans le Département du Kouilou.

Ces travaux sont exécutés par une société de travaux publics et consistent en:
- Installation et repli de chantier;
- Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales,
- Construction des dalots d'équilibre.

Le contrôle te la surveillance seront assurés par un prestataire individuel.

Les candidats qualifiés sont invités à présenter leur dossier de manifestation d'intérêt comprend:
- une lettre de motivation dûment signée adressée au Coordonnateur National du PDAC;
- Un diplôme légalisé BAC+3 au moins en Travaux publics, Génie-civil, en Génie rural ou équivalent;
- Un CV indiquant une expérience d'au moins cinq années dans le domaine des travaux publics.

La durée de la mission est de 6 mois.

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de comparaison des CV, conformément aux Directives de passation des marchés de la Banque mondiale

Les termes de référence peuvent être consultés à l'Unité Nationale de Coordination du PDAC. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés au plus tard, le vendredi 3 décembre 2021, au siège du Projet sis Boulevard Denis SassouNguesso, Mpila/Brazzaville – République du Congo, Tél : (242) 06 858 88 88 ; E-mail: pdac2021@outlook.com et pdacuncp@gmail.com, les jours ouvrables, de 9 heures à 15 heures 00.

Fait à Brazzaville, le 25 Novembre 2021

Le Coordonnateur National,

Isidore ONDOKI

MUSIQUE TRADITIONNELLE

Le groupe Bana-Zola prépare un album

Enregistré au ministère de la Culture et des arts, le groupe folklorique Bana-zola (traduisez les enfants qui s'aiment) du village Mboukoulou, dans le district de Louvakou, à quelques encablures de Dolisie (Département du Niari), créé le 14 février 2021, prépare un album. L'annonce a été faite par Pierre Bavoueza, alias Bozi, le président du groupe.

Pierre Bavoueza

Monsieur le président-fondateur, comment vous est venue l'idée de créer ce groupe?

**A notre arrivée ici en mi-mai 2020, j'avais constaté que les jeunes, hormis les travaux champêtres n'avaient pas de distractions saines. J'ai décidé de monter ce groupe apolitique à caractère culturel et économique appelé Bana-zola. Il rassemble les jeunes de l'axe Mboukoulou, village PLM, Moulandou-Nzahou, Bolo, Ndoukou. Nous avons mis en place les instances dirigeantes qui ont rédigé les textes fondamentaux que nous avons adoptés au cours de l'assemblée générale constitutive tenue le 14 février 2021 dans l'une des salles de l'école primaire du village. Le groupe s'est fait enregistrer au niveau du département. Aussitôt, nous nous sommes mis au travail. A ce jour, notre répertoire compte plus d'une trentaine de chansons axées sur l'amour de la patrie, de la terre; l'économie, le travail, l'obéissance, l'éducation, la paix sans laquelle on ne peut rien faire. La plupart de nos chansons sont en langue du terroir Sundi qui est notre socle. Il y a aussi des chansons en lingala et kituba.

Suivant notre calendrier de travail, les répétitions se font trois fois dans le mois. Bien que nous chantons et dansons tous les dimanches. Pour diversifier nos sources de revenus, les mardis de chaque semaine sont réservés aux activités des travaux champêtres du groupe. Nous cultivons le manioc, le maïs, le haricot, l'arachide, l'igname. Pour cette première année, par exemple, nous avons récolté 93 sacs d'arachide, 65 sacs d'haricot et 102 sac de maïs qui attendent d'être commercialisés. Ce n'est pas mal pour un début. Sur invitation, nous animons aussi les mariages, les veillées mortuaires et les autres manifestations festives.

Le groupe Bana-Zola

Quelles sont les difficultés particulières que vous rencontrez dans la zone ?

*Le mauvais état de la route, surtout en saison des pluies constitue un frein pour les commerçants qui viennent en dent de scie pour acheter nos produits vivriers qui, parfois, pourrissent dans les champs. Notre zone est très fertile. Tout pousse ici. Nous constituons le premier grenier économique du Congo. Voilà pourquoi, nous sollicitons, auprès de nos autorités, la réhabilitation du tronçon Dolisie-Mboukoulou, long de 25 km. Au plan culturel, nous avons un album en chantier, mais, il nous manque de producteurs pour nous sortir de l'anonymat. Nos chansons font déjà tabac dans la contrée. Nous demandons aux opérateurs économiques, en particulier, et ceux du district de Louvakou en général, de nous aider en nous octroyant des tracteurs, afin de booster notre production. Vous n'allez pas investir dans le désert.

Propos recueillis par
Equateur Denis NGUIMBI

INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO (IFC)

La médiathèque se dote d'un nouveau portail numérique, Cairn.info

A l'occasion de «Novembre numérique», une programmation de l'Institut français Paris consacrée en sa 5ème édition aux cultures numériques, la médiathèque de l'Institut français du Congo vient d'acquérir le 9 novembre 2021, cairn info, un portail numérique sur les sciences sociales et humaines dédié surtout aux chercheurs, aux enseignants du supérieur et aux étudiants en année de recherche.

549 revues, 13393 ouvrages, 1658 documents de la collection «Que-sais-je» des éditions PUF et de la collection «repères» des Editions la Découverte, 8 magazines et des dossiers en lectures intégrales, téléchargeables et imprimables.

La médiathèque de l'Institut français du Congo s'investit davantage à offrir en présentiel à ses inscrits et à ceux qui le deviendront dans un proche avenir, une documentation essentielle, pertinente et polymorphe pouvant les accompagner dans leurs projets de recherche. Le tout dans un confort de travail et une accessibilité fiable à internet. Les médiathécaires se disent de se positionner désormais en médiateurs de l'information documentaire.

Cairninfo rencontre, dans le même espace, un autre portail numérique: Culturethèque, la bibliothèque numérique de l'Institut français avec un fonds de 400 documents, allant de la lecture intégrale des titres de presse édités en France en temps réel, à la lecture des romans, essais, bandes dessinées et albums, au visionnage des documentaires scientifiques, à l'écoute des livres audio et des musiques, à l'apprentissage des langues et du français langue étrangère.

Culturethèque offre également aux abonnés de la médiathèque de l'institut français du Congo, la possibilité de prêt de livres numériques pour un délai de 15 jours.

La médiathèque de l'Institut français du Congo s'approprie les cultures numériques, et ses usagers, les nouveaux modes de consommation de l'information documentaire par la souscription d'un abonnement de 2500F pour les élèves et les étudiants, et 5000F pour les travailleurs.

Roger MABIALA
Médiathécaire

Message de condoléances du Bureau Exécutif National du Rassemblement Citoyen, Le RC, au Bureau Politique du Comité Central (CC) du Parti Congolais du Travail (PCT), suite au décès de Monsieur Justin LEKOUNDZOU ITIHI OSSETOUMBA

Le Bureau Exécutif National (BEN) du Rassemblement Citoyen, le RC, a appris avec une profonde consternation, le décès à Brazzaville, le Jeudi 25 Novembre 2021, de Monsieur Justin LEKOUNDZOU ITIHI OSSETOUMBA, membre du Comité d'Honneur du Parti Congolais du Travail.

Le Bureau Exécutif National (BEN) du Rassemblement Citoyen, Le RC, s'incline devant la mémoire de ce digne fils qui s'est distingué par son engagement politique et son attachement aux valeurs de la République.

Le Bureau Exécutif National du RC saisit cette occasion pour présenter au Bureau Politique du Comité Central du Parti Congolais du Travail, et à la famille de l'illustre disparu, ses condoléances les plus émues et les assure de son soutien moral durant cette douloureuse épreuve.

Fait à Brazzaville, le Vendredi 26 Novembre 2021

Pour le Bureau Exécutif National
(BEN) du RC
Le Président

Alphonse Claude N'SILOU

TOUR DE CADRAGE DE LA COUPE DE LA CONFEDERATION

AS Otohô : voyage de tous les dangers à Nairobi

C'est déjà ce dimanche 5 décembre 2021 que le tour de cadrage de la Coupe de la Confédération va rendre son verdict. L'AS Otohô, reversée dans cette compétition après son élimination en Ligue des champions, sera en déplacement à Nairobi, au Kenya, pour y affronter Gor Mahia devant lequel le champion congolais a souffert mille morts avant de l'emporter finalement par la plus petite des marges (1-0) au match aller.

Ce match s'est disputé dimanche 28 novembre dernier au Stade Président Alphonse Massamba-Débat à Brazzaville. On n'en retient plus que le score qui donne une courte avance et trois points à l'AS Otohô. Gor Mahia, bien qu'ayant fait forte impression en première mi-temps, a fini par courber l'échine sous la poussée des poulains du président Raoul Maixent Ominga. Une incursion, la plus décisive peut-être dans le camp kenyan, et Roland Okouri a marqué, d'une tête, le but de l'espoir à la 63e minute de jeu. On peut remercier les dieux du football pour un tel dénouement. Parce que, en première mi-temps, c'était comme si Gor Mahia jouait à domicile. Les Kenyans, contre toute attente, avaient en effet la possession du ballon qu'ils ont fait tourner comme bon leur semblait. Heureusement pour l'AS Otohô, bien que jouant bien au football, les Kenyans ont été inefficaces et se sont essoufflés après les citrons, leurs jambes ne tenant plus. Il faut dire que Gor Mahia n'avait que deux joueurs sur le banc de touche. Leur entraîneur n'a pas daigné faire un remplacement en cours de jeu, ce qui expliquerait que son ''Onze'' de départ ait terminé la rencontre sur les genoux.

Wilfrid Nkaya a été moins brillant que de coutume (Cliché Fecofoot.cg)

Le fait d'avoir gagné la première manche permet donc au champion congolais d'entretenir l'espoir. Mais ce n'est pas fini. Il reste le match décisif qui se jouera ce dimanche à Nairobi, on l'a écrit plus haut. Le débat reste entier autour de la mauvaise passe du football congolais qui ne cesse de recevoir des coups de pieds aux fesses ces derniers temps. Impossible de nier l'évidence : jouer à domicile est un avantage, et Gor Mahia voudra le prouver. Mais ses joueurs ne sont pas des extra-terrestres. Ils pourraient commettre l'erreur d'entrer sur leur pelouse en étant sûrs de leur football et de leur victoire. Pour ensuite rencontrer une farouche résistance qui pourrait les déstabiliser. C'est en cela qu'un match de football n'est jamais gagné d'avance.

Mais pour consolider le résultat du match aller, l'AS Otohô doit s'investir avec détermination et intelligence en utilisant rationnellement les rares talents dont l'entraîneur dispose. Mais tout dépendra aussi de l'état d'esprit.

L'inquiétude, c'est l'altitude et l'heure du match retour. Il se jouerait à l'heure où il fera extrêmement chaud. La peur entoure donc ce match… Ce qui veut dire que l'AS Otohô devra se déplacer avec des combattants, des vrais. Ceux qui savent aborder l'adversité et abandonner les complexes au vestiaire. Comme les Fauves du Niari, cuvée 2015, qui étaient allés éliminer le même Gor Mahia au Niayo Stadium en l'emportant par 1-0, à l'aller comme au retour.

Jean ZENGABIO

Match aller. AS Otohô bat Gor Mahia (1-0). But : Roland Okouri (63e).
AS Otohô : Wilfrigon Mongondza ; Faria Ondongo, Julfin Ondongo, Souleymane Sakandé, Dimitri Bissiki Magnokélé ; Hilda Mohendiki, Alou Bagayoko (puis Michel Mvouondo, 48e), Moïse Kounkou ; Wilfrid Nkaya (puis Mahamane Cissé, 75e), Roland Okouri, Dolmi Massoumou (puis Massanga, 48e). Entr. : Alou Badara Diallo.
Gor Mahia : Mathews Otieno ; Victor Ochieng, Haron Shakava, Franck Odhiambo, Fred Nkata ; Chris Oniango, Samuel Onyango, Kisia Wendo, John Nyawir ; John Macharia, Benson Ochieng. Entr. : Samuel Otieno Twago.

JEAN-MICHEL MBONO ''SORCIER'' REPOND A VOS QUESTIONS

Cet espace est réservé aux questions que bon nombre de férus du football congolais se posent sur divers sujets. Jean-Michel Mbono ''Sorcier'', véritable légende vivante du ballon rond congolais et africain, les a répertoriées et y répond.

Que dites-vous du mwana-foot ou ''Foot-pelote'' qui a presque disparu ?

****J.-M. Mbono:** Le mwana-foot servait de vivier où on allait prendre des nouvelles pépites. Cette facilité d'hier n'est plus de mise aujourd'hui. C'était l'occasion de voir évoluer des tout-petits avec autant d'adresse et de grâce. De voir ces artistes en herbe offrir une véritable exhibition de football à longueur de journée. Les Sud-américains ont les plages pour apprendre les rudiments de football. Autrefois, le ''mwana-foot'' était, à juste titre, considéré comme l'école d'excellence de nos joueurs. Mais depuis, on ne peut pas parler d'ascension du ''mwana-foot'', parce que les espaces où les jeunes jouaient ont disparu. Le ''mwana-foot'' et pourtant devrait être le creuset d'où sortiraient façonnés les joueurs. Il serait un moyen précieux d'éducation qui permettait aux jeunes de s'intégrer sans trop de mal chez les aînés. Car si l'on ne réussit pas à éduquer tôt le futur joueur depuis le petit terrain, celui-ci emboîtera inévitablement le pas à ses aînés. On comprend dès lors pourquoi nos joueurs appelés en Equipa nationale vont nécessairement apprendre l'A.B.C du football, alors qu'ils devraient plutôt y parfaire leur formation. Et, au lieu d'avancer, les entraîneurs perdent le meilleur de leur temps à leur enseigner à marquer un adversaire, à contrôler le ballon, à faire la passe, à se démarquer, à tirer au but, à garder son sang-froid, etc. Une foule de choses qu'on aurait dû apprendre avant de venir au gros ballon.

Que pouvez-vous dire du football d'hier et celui d'aujourd'hui?

****J.-M. Mbono:** Autrefois, il y avait beaucoup de bons gardiens de but dans les années 60. Maxime Matsima, Paul Ntandou, Mamboma ''Goyave''…Ils étaient meilleurs que ceux d'aujourd'hui. Il y avait aussi les équipes de Diables-Noirs avec Loukoki ''Kopa'', l'Etoile du Congo avec Gavod ''Moteur'', Renaissance-Aiglon (CARA) avec Makouana ''Bolida'', l'AS Cheminots de Pointe-Noire avec Diabankana ''Malbrant''… Les jeunes générations ne connaissent plus ces grands joueurs. C'est dommage ! A propos du statut des joueurs actuels, ils gagnent assez d'argent. Ils ont assez de sous. C'est un peu immoral. Ça tue l'esprit sportif. Autrefois Loukoki ne gagnait presque rien du tout, alors qu'il jouait aux Diables-Noirs! On ne voyait pas le foot à la télévision. On avait juste parfois des résultats aux ''nouvelles'' comme on disait. Bien qu'on ne peut pas comparer les époques, des champions comme Loukoki, Gavod, Makouana faisaient plus rêver que ceux de maintenant. C'est peut-être une question en rapport avec l'argent.

(A suivre)

SANTE

Abandon des sportifs : à qui la faute ?

L'histoire assez triste de l'international de football Béranger Itoua, qui n'a pas encore retrouvé les pelouses faute d'avoir reçu rapidement le soutien et l'aide de l'Etat, encore moins de sa fédération, alors que sa blessure nécessite une opération chirurgicale à l'étranger, dévoile le degré d'amateurisme dans lequel est encore plongée la pratique du sport au Congo.

Béranger Itoua est tenu éloigné des terrains de jeu depuis juin dernier. Mauvais souvenir d'un match disputé avec les Diables-Rouges (contre le Niger) en Turquie, au terme du premier stage effectué sous la férule de l'entraîneur belge Paul Put. Le défenseur central a été victime d'une vilaine blessure. Conséquence: son indisponibilité étant longue, son club saoudien, Sohar SC, a *«résilié sans autre forme de procès son contrat»,* affirme-t-il.

Depuis, le joueur, qui est à Brazzaville, attend d'être pris en charge par son pays. On lui aurait fait miroiter des soins en Belgique, malheureusement l'attente devient interminable pour lui.

Béranger Itoua

Des cas comme celui du robuste défenseur passé notamment par Ajax de Ouenzé, Diables-Noirs, CARA et AS Otohô, avant de poursuivre une carrière professionnelle en Asie, il y en a eu de nombreux dans ce pays. Certains sportifs congolais, pris par l'amour d'une discipline, ont, au prix de nombreux sacrifices et dévotions, mis de côté les études et les projets familiaux, le temps d'une compétition, pour défendre les couleurs nationales. Parfois même sans rien recevoir (excepté les footballeurs ou les handballeurs) ni attendre quoique ce soit en retour. Juste pour l'envie de vivre un rêve, une passion qui ne peut s'expliquer par les mots.

La situation de Béranger est ce qu'il y a de plus cruel pour tout sportif. L'écho fait ces derniers jours par les médias de son cas finira-t-il par accélérer son départ à l'étranger pour des soins appropriés?

Enfin, cette situation, faut-il le dire, jette aussi bien l'opprobre sur le mouvement sportif congolais dans son ensemble. Aucune discipline ne fait office de bon élève. Les cas de Brigitte Nkaoua ou Solo Koussiakama en handball, de Jean Nsana ''Madia'' en athlétisme, témoignent à suffisance que personne n'est à l'abri de ce que certains considèrent comme une insouciance coupable qui frappe la pratique du Congo sur la question portant sur le suivi médical et l'assurance de ces athlètes en cas de blessure ou de drame. La plupart des fédérations, Ligues, clubs et autres n'ayant pas souscrit à des assurances visant non seulement à les protéger, mais aussi les principaux acteurs que sont les sportifs.

Jean ZENGABIO

MESSI SEPTUPLE BALLON D'OR

Un succès historique mais polémique

Et de sept ! Déjà détenteur du record de Ballons d'or remportés, l'Argentin Lionel Messi est entré, lundi 29 novembre, un peu plus dans la légende. Il devance le Polonais Robert Lewandowski d'une courte tête, mais sans faire l'unanimité. De quoi faire des jaloux. Le Polonais du Bayern de Munich méritait aussi ce Ballon d'or. Mais il devra attendre. Quant à Lionel Messi, il doit sa septième couronne à la Copa America qu'il a remportée avec la sélection nationale de son pays. A la fois meilleur joueur, meilleur buteur et meilleur passeur, il a survolé cette compétition. Ce premier titre continental a pesé lourd dans la balance au moment des votes.

LIGUE DE FOOTBALL DU NIARI

Deff Moukala-Ngono: Tout est fin prêt !

Premier vice-président de la Ligue départementale de football du Niari, Deff Moukala-Ngono, que nous avons rencontré au siège de la Ligue, sis Stade Paul Moukila ''Sayal'', n'est pas content de la léthargie des équipes sous-tutelle. Entretien.

Deff Moukala-Ngono

Quelle lecture faites-vous de votre bilan de l'an dernier?

**Le bilan de la dernière saison est positif. La ligue a procédé à la restructuration de 14 sous ligues sur 17 que compte le département. Elle a organisé trois compétitions majeures: le championnat départemental de Première division, qui a sacré Yellow-star champion ; le championnat des moins de 17 ans (U 17) remporté par Olympic ; enfin la Coupe départementale remportée par JCSD. Cette compétition a réuni pour la première fois les équipes de l'intérieur : 2 équipes de Divenié, 2 équipes de Nyanga, 3 équipes de Mossendjo, 1 équipe de Kimongo et 10 équipes de Dolisie. Faute d'équipes féminines à Dolisie, il n'y a pas eu de compétition pour cette version.

Après l'ouverture de la saison sportive, êtes-vous prêt pour lancer les compétitions départementales?

**Cette année, hormis le traditionnel championnat départemental de Première division et les championnats des U 17 et U 15, il y aura le championnat des dames. Deux équipes féminines ont annoncé déjà leur participation. Un regret : le calendrier des visites médicales a été publié depuis le 6 novembre, mais jusqu'à ce jour aucune équipe ne s'est présentée…. Pire encore, aucune ne s'est acquittée des droits de participation. De notre côté, au plan administratif, nous sommes déjà prêts. On n'attend plus que les équipes.

Quel message pouvez-vous lancer à leur endroit?

**La première journée de notre championnat est prévue le 4 décembre 2021. La date et le montant des droits de participation étaient acceptés par tous les dirigeants des équipes. Sous peu, nous allons convoquer les présidents et les secrétaires généraux, pour une mise en garde. Nous allons lancer le championnat, même avec six équipes.

Propos recueillis par Equateur Denis NGUIMB

COMMUNIQUE DE PRESSE

Inauguration du nouveau siège social Ecobank Congo
Brazzaville, le 29 novembre 2021

Fidèle à ses principes fondateurs de Banque Panafricaine, Ecobank Transnational Incorporated (ETI) poursuit son ancrage régional au travers du développement de ses filiales.

La Direction générale de Ecobank Congo a le plaisir de vous informer de l'inauguration de son nouveau Siège, ce lundi 29 novembre 2021, sous le Très Haut patronage De son Excellence **Monsieur DENIS SASSOU-N'GUESSO, Président de la République du Congo.**

Le nouveau siège social de Ecobank Congo est situé au croisement des Avenues Gouverneur Général Félix EBOUE et Amilcar CABRAL - Quartier de la Plaine, Centre-Ville, Arrondissement III Poto-Poto.

L'édifice qui se tient sur 7 étages abritera entres autres l'agence principale (Ex-agence Coupole) qui offrira de très belles conditions d'accueil aux clients de la banque, un datacenter (centre de stockage de données informatiques), une infirmerie, une salle de relaxation et des bureaux de toutes les entités d'exploitation.

Le projet initié par Ecobank Transnational Incorporated (ETI) intègre bien sa vision de faire de Ecobank, une banque panafricaine d'envergure mondiale et contribuer à l'intégration et au développement de l'Afrique.

Ce nouveau siège répond aussi aux objectifs du gouvernement sur les préoccupations constantes de développement durable et d'embellissement de la ville de Brazzaville. Il témoigne notre engagement à être une Banque universelle au service du développement du Congo et de l'Afrique plus largement.

Le siège sera ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 et le samedi de 9h00 à 14h.

A propos d'Ecobank Congo

Ecobank Congo est une filiale du Groupe Ecobank, le principal groupe bancaire panafricain indépendant. Le Groupe Ecobank emploie plus de 15 000 employés et sert plus de 20 millions de clients à travers ses pôles services bancaires aux particuliers, aux PMI-PMEs et aux grandes entreprises dans 33 pays africains. Le Groupe a une licence bancaire en France et des bureaux de représentation à Addis Abeba en Ethiopie, Johannesburg en Afrique du Sud, Pékin en Chine, Londres au Royaume-Uni et Dubaï aux Emirats Arabes Unis. Le Groupe offre une gamme complète de produits, services et solutions bancaires par le biais de comptes de dépôt, prêts, trésorerie, conseil, financement du commerce, titres et gestion d'actifs. ETI est cotée à la Nigerian Stock Exchanges à Lagos, à la Ghana Stock Exchange à Accra, et à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières à Abidjan.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter : www.ecobank.com

ecobank.com

Ecobank
La Banque Panafricaine

MINISTERE DU COMMERCE, DES APPROVISIONNEMENTS ET DE LA CONSOMMATION

NOTE D'INFORMATION

L'exposition universelle «Expo 2020 Dubaï» se tient, à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis, pour une durée de six mois, du 1er octobre 2021 au 31 mars 2022.

Le thème général de l'exposition est : «Connecter les esprits, construire le futur». Il s'articule autour de trois (3) sous-thèmes : Durabilité, Mobilité et Opportunité.

Le Congo participe à cette exposition. Il y dispose d'un pavillon situé à environ 500 mètres de l'entrée principale du côté droit, à proximité des pavillons de la Norvège, de la Suisse, des Nations Unies, de la Chine, de l'Egypte, de l'Afrique du Sud, etc.

La République du Congo a choisi le district thématique «Opportunity», afin de mettre en avant son potentiel dans différents secteurs.

L'Expo 2020 Dubaï est l'occasion pour le Congo ainsi que pour les autres pays participants de s'ouvrir au monde. C'est un haut lieu de rencontres, d'échanges, de concertation. Une occasion unique d'augmenter la visibilité du Congo afin de vendre l'image de notre pays au monde entier et ainsi attirer les investisseurs.

L'Expo 2020 Dubaï abrite Cent quatre-vingt-douze (192) participants.

Le Congo va saisir cette opportunité pour faire connaître ses multiples richesses dans tous les domaines, notamment, sa culture, ses minerais, sa faune, sa forêt avec ses multiples essences de bois et les nombreux avantages accordés aux investisseurs dans notre pays.

Pour les opérateurs économiques, les artisans et les artistes congolais, cette exposition est une opportunité formidable pour nouer des liens commerciaux rentables et solides.

Le gouvernement les encourage à participer à cet évènement international.

Il convient de préciser que le pavillon ne sera pas un endroit de vente. Un espace dédié à la vente est réservé à chaque pays participant au niveau du marché mondial, à l'intérieur du site de l'exposition.

Les opérateurs économiques, les artisans et les artistes congolais pourront exposer des échantillons de leurs produits dans le pavillon congolais. Ceux-ci devront, cependant, être accompagnés d'un QR, Code indiquant des informations complètes sur leurs produits, notamment le lieu de production, comment les acquérir, etc.

Toutes ces contraintes édictées par les organisateurs de l'Expo 2020 Dubaï découlent des restrictions Covid.

Les opérateurs économiques, les artisans et les artistes congolais devront prendre en charge eux-mêmes le transport et le dédouanement de leurs marchandises à Dubaï ainsi que les autres charges inhérentes.

Chaque pays participant à l'Expo Dubaï 2020 a une journée nationale qui lui est consacrée. Celle du Congo sera célébrée le 23 décembre 2021, de 9 h00 à 14 h 30, comme pour tous les participants, à AL Wasl Plaza (Sunrise Plaza) où aura lieu le début de la cérémonie officielle.

Après la levée des drapeaux et la diffusion des hymnes nationaux, s'en suivront les discours officiels des EAU et celui du Congo, etc.

Ces journées nationales sont le pilier de la programmation de l'organisateur et représentent un instant de festivités pour les participants.

Pendant toutes les festivités des journées nationales, l'Organisateur vise à promouvoir la philosophie de connexion de l'Expo 2020 Dubaï, en travaillant étroitement avec chaque participant, afin de marquer cette occasion importante et d'assurer une réalisation sans accroc pour chacune de ces journées.

Pour toutes informations, contactez :
Tél : +242 05 044 60 34 / + 242 05 511 10 10
Lenda.sitoumilandou@commerce.gouv.cg
aesaturnin@gmail.com
www.commerce.gouv.cg

Fait à Brazzaville, le 18 octobre 2021